

BULLETIN TRIMESTRIEL
N° 478 - 3^{ème} trimestre 2019

Dossiers
d'actualité

Dossiers
d'intérêt

Bibliographie

Assemblée
Générale

Vie
de l'Association



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIÈRE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

L'Armée, le recours ultime

France, qu'as-tu fait de tes talents ?

Assemblée générale 2019



<http://www.bulletinanocr.com>

Découvrez
GARANTIE +
notre contrat dédié
**ARTICLE L.212-1
(EX ARTICLE L.115)**



01 43 87 43 65

Accueil téléphonique personnalisé, situé en France

MUTUELLE DU MONDE COMBATTANT - 5, rue du Havre 75008 PARIS

www.mutuelle-combattant.com



Veuillez me transmettre un devis gratuit (sans engagement de ma part)

ANOCR

Nom :

Régime Général Régime Local

Prénoms :

Situation de famille :

Adresse :

Etes-vous pris en charge par la sécurité sociale :

100 % total 100 % partiel

C.P. : Ville :

Article L.115 oui / non oui / non

 Fixe

Ressortissant ONAC oui / non oui / non

Mobile

Etes-vous titulaire d'une mutuelle ? oui / non oui / non

Email

A renvoyer sous enveloppe affranchie à l'adresse indiquée ci-dessus.

Conformément à la Loi «Informatique et liberté» (78.17) du 6-7-78, vous avez accès aux informations vous concernant et pouvez en demander rectification ou suppression.
(1) - La cristallisation: La tranche d'âge des cotisations est cristallisée. Celui qui adhère dans une tranche d'âge conserve sa tranche d'âge d'adhésion initiale pendant toute la durée de son contrat, indépendamment des augmentations annuelles éventuelles.

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - N°SIREN 784 360 661 - Organisme substituée auprès de MIE

« L'état militaire exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.
Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation.
(Art. 1^{er} de la loi portant sur le statut des militaires.) »

Le mot du Président



Mes chers camarades

Encore une fois notre Assemblée Générale a été chaleureuse et studieuse. Elle a été marquée par un constat de bonne santé de notre association malgré l'érosion continue de nos effectifs. Nous continuerons donc de faire porter nos efforts sur le recrutement en rappelant à chacun sa responsabilité de recruteur. Nous y avons remercié avec amitié et reconnaissance le dévouement de ceux qui exercent ou ont exercé des responsabilités au sein de l'ANOCR. Notre inquiétude se porte maintenant sur l'Europe avec la mise en place, le fonctionnement et l'évolution de ses équipes dirigeantes. Nous vous avons dit nos inquiétudes dans ce domaine, les difficultés politiques de mise en place des nouvelles équipes confirment nos inquiétudes. Qu'en sera-t-il alors de la définition et de la mise en œuvre efficace d'une politique de défense commune ? Nous notons pour l'instant la désignation d'une française comme présidente de la Sous-commission de la Défense du Parlement européen, ce qui confère à la France une responsabilité particulière. Dans ce monde multipolaire, les guerres, nous le savons, revêtent des formes bien plus diverses et subtiles que la lutte armée, ce qui n'enlève rien à leur brutalité. C'est donc dans un paysage d'affrontements plus divers et plus dangereux que nous vivons avec parfois des réflexes de repliement sur nous-mêmes. Notre avenir se décide en grande partie là et maintenant. Quant au problème des retraites, la plupart des acteurs de cette réforme semblent être dans le bleu le plus complet tant les ballons d'essai sont nombreux, les mises en garde fréquentes et les postures systématiques. Nous ne pouvons qu'être vigilants et prêts à réagir lorsque sonnera l'heure de vérité. Nous demanderons alors à chacun d'entre vous d'agir auprès de vos élus pour faire entendre votre voix. Nous vous guiderons sur ce chemin qui nous est certes peu habituel mais il faudra, là encore, avoir le courage de vous engager pour être entendus. Je vous souhaite à tous un bel été, agréable et revivifiant pour aborder la rentrée avec enthousiasme.

Très amicalement.

Pour toute insertion dans le bulletin adresser textes et photos à : bulletinanocr@orange.fr

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080 - JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris

Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07

Tél. 01.44.18.92.18 - CCP 492 75 R Paris

Courriel : anocr@orange.fr

Site internet : www.anocr.com

Métro : Latour-Maubourg ou Ecole Militaire

Directeur de la publication : Michel Olhagaray

Rédacteur en chef : Nicolas Polini

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet, Daniel Valéry, Bernard de Bressy, François Chauvancy,

Jean-Paul Ameihaud, Thierry Llorca, Jacques Dupré, Bruno Britsch

Impression : Imprimerie Saviard

Dépôt légal : Juillet 2019

Commission paritaire : 0521G88248

Tirage : 8471

Tarifs cotisation et abonnement : p21

SOMMAIRE

3^{ÈME} TRIMESTRE 2019

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

DEVOIR DE COMPRENDRE DU CITOYEN	P. 2
FRANCE, QU'AS-TU FAIT DE TES TALENTS ?	P. 4
L'ARMÉE, LE RECOURS ULTIME	P. 6

DOSSIERS D'INTÉRÊT

LES ROUTE DE LA SOIE	P. 8
REVUE DES DEUX MONDES	P. 11
MARA	P. 13
LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES	P. 16

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

RAPPORT MORAL	P. 22
COMMISSION FINANCES	P. 25
LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES RETRAITÉS	P. 31
ONACVG	P. 32
ADD	P. 33

VIE DE L'ASSOCIATION

LES BRÈVES	P. 35
CHANCELLERIE	P. 36
GROUPEMENTS	P. 37
SOUVENONS-NOUS	P. 44
MOTION 2019	P. 45

V.A. (2s) Michel OLHAGARAY
Président de l'ANOCR

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080 - JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris

Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07

Tél. 01.44.18.92.18 - CCP 492 75 R Paris

Courriel : anocr@orange.fr

Site internet : www.anocr.com

Métro : Latour-Maubourg ou Ecole Militaire

Directeur de la publication : Michel Olhagaray

Rédacteur en chef : Nicolas Polini

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet, Daniel Valéry, Bernard de Bressy, François Chauvancy,

Jean-Paul Ameihaud, Thierry Llorca, Jacques Dupré, Bruno Britsch

Impression : Imprimerie Saviard

Dépôt légal : Juillet 2019

Commission paritaire : 0521G88248

Tirage : 8471

Tarifs cotisation et abonnement : p21



DEVOIR DE COMPRENDRE DU CITOYEN : « NUL N'EST CENSÉ IGNORER LA LOI »

Par le Général (2s) Jean Jacques CAHUET

La loi est devenue tellement complexe qu'il est désormais impossible au citoyen d'en connaître toutes les subtilités au moment où il en aurait besoin. Il lui faut donc, a minima, être capable de la comprendre si nécessaire.



Mais bien au-delà de la loi, l'exercice d'un métier à risque (médecin) comme d'un mandat électoral (maire) nécessite une assurance et même un juriste et un avocat avant toute décision importante !

Comprendre l'environnement dans lequel nous vivons nos vies professionnelle comme familiale est devenu une véritable gageure. C'est cependant le devoir de l'État de nous y préparer et de maintenir cette compréhension dans la population.

Devoir d'être informé et devoir d'informer

Il n'existe pas de devoir d'éducation ou d'information à la charge des citoyens. Au contraire, l'éducation est un droit, aussi bien pour les futurs citoyens, comme les enfants, que pour les adultes, consacré par le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946. Quant au droit à l'information, il est consacré par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, qui évoque le droit à la libre communication des pensées et des opinions. Il s'agit donc bien de droits et non pas de devoirs.

Cependant, pour être un citoyen éclairé, capable d'exprimer un avis réfléchi sur les projets de lois qui lui sont soumis, notamment par référendum, et à même de prendre part aux élections de

façon raisonnée, il est nécessaire de s'informer et donc de s'éduquer. Dans ce cas, on peut parler de devoir.

On peut prendre comme exemple la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe, le 29 mai 2005. Pour émettre un avis sur ce texte, au contenu parfois difficile à maîtriser pour un non spécialiste des questions européennes, un important effort d'information a été fourni. Les ouvrages consacrés à la question ont connu un franc succès et ont tous été classés parmi les meilleures ventes en librairie. Cette recherche d'information de la part des citoyens a débouché sur une mobilisation électorale forte avec 69,34 % de participation.



Au-delà de cet exemple spécifique, dans nombre de cas, les citoyens n'ont parfois ni le temps, ni même le goût, de s'informer sur les enjeux essentiels d'une élection. Dès lors, le risque est que les citoyens se laissent abuser par des slogans faciles ou démagogiques. S'informer permet de faire librement ses choix.

Enfin, pour les candidats à la nationalité française, un contrôle de compréhension de notre société devrait être organisé, il porterait sur la connaissance de la langue, des institutions et de l'histoire.

Pourquoi en est-on arrivé là alors que l'information est librement accessible ?

Le citoyen n'a jamais, dans l'histoire de l'humanité, été autant informé. On parle même de sur-information. Avec la presse, parlée, écrite et télévisée, avec l'internet et la puissance des



moteurs de recherche, l'information est partout. Le plus difficile est donc de trier la véritable information, juste dans ses analyses et fidèle à la réalité, dans ce flux incessant de données et d'éliminer les nouvelles fabriquées de toute pièce, qu'on appelle aujourd'hui des « fake news » dans des buts politiques ou commerciaux, au titre de la désinformation.

Les médias ont une responsabilité majeure car leur pouvoir sur les masses est incontestable et pratiquement incontesté, mais les journalistes ont le devoir de fournir de l'information de qualité et de le préciser lorsqu'ils délivrent leur propre analyse.

Dans un entretien récent avec des journalistes, le Pape François lui-même a dénoncé les quatre péchés de la presse : « *la désinformation* » qui consiste à ne donner qu'une partie de l'information, « *la calomnie* », « *la diffamation* » et « *la coprophilie* », que l'on peut définir comme l'appétence pour le sordide et le scandale ».

Si la nécessité de « vendre » le papier peut-être comprise, désinformation, diffamation et calomnie ne peuvent être tolérées. Pourtant, rares sont les procès faits à la presse, et bien inutiles sont les démentis publiés au titre du droit de réponse, même imposés par la justice.



Peut-on envisager une instance internationale ou seulement nationale indépendante de régulation des fake-news ? Challenge apparemment bien utopique !

En revanche, le public ne s'y trompe pas et la presse écrite connaît de très grandes difficultés, ne survivant souvent qu'au prix d'accommodements avec les services publics sous forme de subventions de l'Etat ou déguisée par financement de la publication des annonces légales obligatoires.

Comment comprendre ?

Des moteurs d'identification des sites spécialisés en fake news, de même que des sites dits de « réinformation » font les délices d'internet ! Et déjà, les télévisions ont imaginé des émissions de décodage dont les audiences devraient croître progressivement.



Deux principes sont indispensables pour se faire son propre avis. D'abord recouper ses sources en se méfiant des comportements mouliniers et même partisans de journalistes souvent formés à la même école et eux-mêmes sur-informés. Ensuite, chercher systématiquement le non-dit dans les articles, devenu si fréquent que le Pape les a dénoncés, et qui nécessitent cependant une réflexion approfondie.

Mais il ne faut surtout jamais oublier le principe des trois tamis de Socrate :

« *Si ce que tu as à me dire n'est ni vrai, ni bon, ni utile, je préfère ne pas le savoir, et quant à toi, je te conseille de l'oublier* »

Le simple bon sens est souvent la meilleure clé de compréhension.





FRANCE, QU'AS-TU FAIT DE TES TALENTS ?

Par le Général (2s) Jean Jacques CAHUET

La parabole des talents indique que l'action, même infructueuse, vaut infiniment mieux que l'immobilisme stérile. La France semble aujourd'hui, aux yeux du monde comme à ses propres yeux, s'être arc boutée sur son modèle de société issu de la Libération.



Fondé sur un ascenseur social qui s'est grippé, une sécurité sociale et un principe de redistribution, qui, avec le temps, ont, par leurs excès freiné la liberté d'entreprendre, notre modèle de société s'est essoufflé sans s'exporter dans une course à la mondialisation à laquelle il n'a pas su s'adapter.

En y ajoutant le principe de précaution et les droits de l'homme épaulés par la pensée unique et sa police, notre société, incapable de se réinventer, s'est petit à petit bloquée soumise aux coups de boutoir de la mondialisation, des forces écologistes et des flux migratoires. La France n'est plus un phare pour le monde.

On ne peut dénier à chacun le droit de vouloir que ses enfants réussissent. Cependant, il s'est ré-établi en France un système de castes dans lequel la filiation est insidieusement privilégiée par rapport au mérite pour nombre de professions, allant de l'industriel au professeur, du médecin au militaire, privant ainsi de plus en plus de citoyens de leurs possibilités d'épanouissement, et la Nation de multiples talents. C'est le chacun pour soi au détriment du bien commun et toute réussite devient suspecte.

Les conséquences sont inquiétantes

- un « fils de » même s'il dispose des prote-

-ctions et des « codes » d'accès dans un milieu, n'a pas nécessairement les talents du père, comme chef d'entreprise, comme enseignant, comme homme politique, etc.

- voyant leurs perspectives de progression professionnelles bloquées, les plus entreprenants se dirigent vers des entreprises en pays étrangers et ne reviennent plus.

- avoir fait telle école (ENA, ...) donne des privilèges exorbitants et, par le biais des grands corps, l'accès à des postes sans rapport avec les compétences réelles ou requises (direction de grandes entreprises nationales, etc.) qui conduisent à des faillites, du chômage et des pertes de recettes fiscales pour l'Etat.

- la recherche scientifique est sacrifiée car manquant de rentabilité à court terme, ce qui est le propre de la recherche et les chercheurs sont fonctionnarisés dans le plus mauvais sens du terme, puisque non évalués sur des résultats par rapport à des objectifs contractuels.

- les arts et lettres subissent le même traitement, ils sont trop souvent nourris aux subventions publiques distribuées largement aux sympathisants, sans prise en compte du talent réel.

- les sportifs, dont la France s'enorgueillit, sont devenus des sortes de gladiateurs ou mercenaires, qui vivent sans grand risque une carrière de fonctionnaire dans les installations de la République et sans devoir rendre compte de leurs résultats. On les recase généralement avec la plus grande générosité.

- l'imposition, sous le couvert de redistribution, est devenue injuste, confiscatoire et donc totalement démotivante. Les plus aisés sont tentés par l'optimisation fiscale et même l'émigration tandis que les profiteurs jouissent des multiples aides sociales sans aucune retenue ni contrepartie tout en privilégiant le travail au noir et toutes ses conséquences.

- l'Ecole publique, qui a pour mission de former des citoyens responsables, n'est plus à la hauteur des besoins :



- beaucoup d'enseignants(es) ne font plus ce métier par vocation (métier d'appoint, horaires, vacances, etc...) et certains n'ont pas toujours un comportement exemplaire.

- la formation des enseignants est souvent insuffisante, en sciences en particulier.

- les programmes sont soumis à la censure du politiquement correct et édulcorés.

- les élèves ont tendance à remettre en cause le contenu des cours, souvent encouragés par les familles permettant ainsi au communautarisme de s'enraciner même à l'école.

- plutôt que développer le sens et le goût de l'effort chez les élèves pour viser au plus haut, les critères d'évaluation sont sans cesse revus à la baisse. La famille, elle-même si décriée, n'incite pas toujours au travail studieux et place les loisirs comme symboles de réussite.

- la discipline et le respect d'autrui ne font pas directement partie du cursus dès les petites classes et les sanctions sont mineures, l'enseignement des valeurs traditionnelles est désormais soumis à l'impératif de la bien pensance.

- le redoublement est banni sous la pression des budgets et des parents.

- la contagion s'est propagée jusqu'aux niveaux supérieurs, ce qui est extrêmement grave pour notre avenir.



Propositions

On peut énoncer diverses propositions pour sortir notre pays de cette spirale autodestructrice qui ne peut perdurer.

La priorité serait de revoir totalement la formation des enseignants et les programmes, puis de développer une remise à niveau complète avec contrôle de résultats pour chacun. Les enseignants du privé peuvent être inclus dans ce cycle. Des enseignants retraités pourraient participer à cette tâche d'intérêt national :

Rendre au travail sa place fondamentale dans les valeurs de notre société.

Imposer de manière proportionnelle les revenus sans positionner des niches et des effets de seuils. D'une manière générale, supprimer les seuils dans le système de taxation et d'imposition. L'égalitarisme est différent de l'égalité des chances. Celui qui réussit est devenu suspect. Redonner toute sa vigueur à l'ascenseur (ou plutôt l'escalier) social sans cependant faire de discrimination positive.

Le modèle communautariste nous est culturellement imposé par le monde anglo-saxon. En France la loi ne reconnaît qu'une seule communauté, la Nation, et la loi est la même pour tous. La construction de l'Union Européenne doit prendre cet impératif en compte.

Enfin, développer une véritable politique attractive pour :

- la ré-industrialisation de notre pays,
- le retour productif des expatriés,
- une haute fonction publique apolitique focalisée sur le bien commun,
- la fidélisation de tous nos jeunes talents.

L'attraction des talents étrangers, ne doit pas être un tabou, dans la mesure où ils participeront à la ré-industrialisation et donc à la collecte d'impôts, au rayonnement de la France et au développement de leurs pays d'origine.

Conclusion

La situation actuelle de la France n'est pas catastrophique mais elle doit se sortir par le haut d'une tendance au déclasserment progressif, confirmé par plusieurs outils de mesure internationaux. Ces quelques propositions qui visent à redonner un avenir à notre pays sont à la portée de nos décideurs, sans préjuger de leurs positionnements politiques.





L'ARMÉE RESTE LE RECOURS ULTIME POUR DÉFENDRE LES INSTITUTIONS EN CAS DE CRISE MAJEURE

Par le général (2S) François CHAUVANCY

<https://theatrum-belli.com/category/defense/>

Lors des dernières manifestations des Gilets Jaunes, la décision du gouvernement d'Edouard Philippe de recourir aux forces armées a été un message fort. Quand les émeutiers menacent la République et ses institutions, l'Armée reste le dernier recours. Et ce n'est pas la première fois que cette possibilité est évoquée : émeutes de 2005 à la demande de syndicalistes de la police, violences à Marseille en 2012 puis en 2013 à la demande d'une sénatrice du Parti socialiste...

Pour ma part, j'ai souvent évoqué ce nécessaire recours aux forces armées sur le territoire national. L'Armée, en dernier recours, doit protéger les citoyens et les institutions en cas de crise, y compris en cas d'émeutes devant lesquelles les forces de sécurité seraient dépassées. Cela a été le cas avec les manifestations des Gilets jaunes.

La légitimité de la participation des armées au maintien de l'ordre



J'entends ces personnes des « temps jadis » s'étonner, s'effrayer, commenter avec des cris d'orfraie sur cette dernière mission. Or, il est temps de s'adapter à

notre époque. Plusieurs raisons peuvent justifier cette évolution :

- Les Français ont changé. Ils demandent la sécurité dans une société qui ne paraît pas si sûre. Tout en soutenant en grande partie les Gilets jaunes, ils ne peuvent pas accepter les violences « émeutières » sinon politique telles qu'elles s'expriment dans la rue depuis novembre 2018.

Leur inhibition face à l'emploi des forces armées sur le territoire national a en grande partie disparu depuis l'implication des armées contre le terrorisme ;

- L'Armée est en effet respectée. Année après année, son image positive s'est renforcée aussi bien auprès des citoyens que des élus car elle protège le territoire national à l'extérieur et à l'intérieur par l'opération Sentinelle contre les terroristes islamistes. Cultivant l'idéal de l'exemplarité, elle est disciplinée, elle n'est pas politisée, elle ne tombe pas en « arrêt maladie » pour obtenir des moyens... Professionnelle, maîtrisant sa force, responsable, elle sait faire face et a aussi redécouvert activement le territoire national qu'elle avait abandonné. Enfin, en accord avec sa vocation à servir, elle assume son rôle social en formant et en éduquant les jeunes qui lui sont confiés. En bref, elle sert la République et quand celle-ci a besoin d'elle, elle est présente ;

- Enfin, dernier point, la France ne peut pas se permettre notamment pour des raisons budgétaires de multiplier ses forces de sécurité avec le paradoxe suivant : plus il y a de Français, moins il y a de forces de sécurité. L'Etat se trouve désormais contraint d'utiliser tous les moyens à sa disposition.

L'implication militaire dans le maintien de l'ordre

- Force de 3^{ème} catégorie, l'Armée a assuré la garde de points sensibles, a disposé de règles d'engagement appropriées. Son déploiement a permis de dégager ainsi des effectifs au profit des forces de 1^{re} et de 2^{ème} catégories. Cette décision gouvernementale a été conforme à l'instruction interministérielle du 14 novembre 2018, texte récent signé sous la présidence Macron. Il marque la fin d'une inhibition sur le recours aux forces armées sur le territoire national.



La décision gouvernementale a exprimé un message fort. Il a signifié aussi que le contexte actuel avait atteint un seuil inacceptable pour le bon fonctionnement des institutions.

Certes il y a eu politiquement une prise de risques et certains soldats de l'opération Sentinelle, opportunément interviewés par des médias, ont émis des réserves sur l'accomplissement de cette mission. En outre, protéger les lieux de pouvoir de la République ne peut pas se limiter à surveiller sans réagir. Disposant d'une arme de guerre, il ne doit pas avoir d'ambiguïté sur son usage d'autant qu'attaquer un soldat de la République est un geste politique de fait. Enfin, aucun soldat ne devrait être dans une situation où il serait sans défense et ne pas pouvoir apporter une réponse appropriée. Il doit réapprendre ces savoir-faire particuliers associés à une formation éthique et déontologique sur le maintien de l'ordre.

Quelle formation ?

Face aux critiques portant sur le recours aux forces armées, beaucoup ont évoqué à l'époque leur manque de formation. L'expression « doctrine du maintien de l'ordre » a aussi largement été utilisée. Je ne peux m'empêcher de citer ce document que j'ai rédigé en collaboration avec la gendarmerie au centre de doctrine de l'armée de Terre en mai 1999 sur « Le contrôle des foules », l'expression « maintien de l'ordre » m'ayant été interdite par le général adjoint de l'époque. Le document sera refusé car il « n'aurait été d'aucune utilité ». Deux mois après, projeté au Kosovo comme « conseiller communication » auprès du général Cuhe commandant les forces françaises à Mitrovica, je lui remettais ce document de travail. Il fallait répondre aux manifestations kosovares sur le pont de Mitrovica, qu'elles soient serbes ou albanaises, s'interposer aussi dans un contexte plus civil que militaire, éviter les morts.



Une des conséquences de ce conflit a été la formation de nos forces au « contrôle des foules » pendant plusieurs années. Nos unités d'infanterie ont ainsi été équipées et formées par les gendarmes de l'école du maintien de l'ordre de Saint-Astier. Il est donc regrettable qu'un minimum d'aguerrissement dans ce domaine n'ait pas été maintenu.

Cela aurait été d'autant plus justifié que nos opérations ne se font pas toutes en opération de haute intensité. Notre longue intervention en république de Côte d'Ivoire a par exemple nécessité ce mode d'action pris en compte finalement par les unités de la gendarmerie mobile. Il est vrai que nous étions aussi dans la déconstruction progressive de nos armées au profit de forces militaires plus proches de forces de sécurité que de forces faites pour des guerres que le politique avait exclu du champ des possibles.

Enfin, certes nos soldats ne sont plus formés au maintien de l'ordre mais est-ce que tous les policiers engagés depuis novembre 2018 l'ont été ou l'étaient ? Le suremploi des lanceurs de balle de défense (LBD) et les images de certains policiers au comportement discutable ont montré les lacunes de l'institution policière. Dans tous les cas, l'engagement de nos soldats en maintien de l'ordre en 2019 - et des gendarmes faut-il le rappeler - a été exemplaire.

Pour conclure

L'Armée de la République est dans son rôle de protectrice des institutions. Cette crise des Gilets jaunes a permis de le rappeler. Quel que soit son grade, le militaire ne doit pas oublier sa mission de protection, une des cinq fonctions opérationnelles pourtant retenues depuis le Livre blanc de 2008.





LES ROUTES DE LA SOIE : LES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES CHINOIS EN FRANCE

Par le Général (2s) Jean Jacques CAHUET

La visite du Président Chinois en Europe, en vue de concrétiser un important contrat portuaire en Italie, à l'instar de celui conclu en 2015 avec la Grèce, et d'exposer aux dirigeants européens la vision géostratégique de la Chine à l'échelle du continent impose de notre part une réflexion approfondie sur notre avenir. En effet, autant l'Europe a du mal à formaliser, exposer et faire adhérer ses citoyens à un projet d'avenir clair, autant la Chine déploie depuis plus de vingt années son projet mis en forme dès la fin de l'époque Mao par Deng Xiao Ping et poursuivi inlassablement par ses successeurs tout en prenant le train des révolutions technologiques qui se produisent en cours de route.

Le déploiement en plusieurs phases

En France, le 13^{ème} arrondissement de Paris et les villes de sa banlieue proche sont depuis les années 1980 un véritable pôle pour l'acquisition de produits d'origine asiatique, entraînant l'afflux d'une population industrielle, discrète et intégrée dans la plus grande quiétude. Petit à petit, les populations d'origine chinoise y sont devenues largement majoritaires.

Après cette sorte de tête de pont, enrichie par le développement du tourisme asiatique de masse et l'intérêt de la population parisienne, puis élargi à la France, pour ces produits, alimentaires puis commerciaux à coûts abordables, la Chine a planifié l'instauration de nouvelles voies de communication.



Tout d'abord, pour faciliter l'arrivée et la distribution des produits, consommables ou non, la Chine s'est dotée en France d'une plateforme aéroportuaire centrale, permettant l'accueil des avions gros porteurs et la concentration des produits français très recherchés par ses habitants aisés. Située dans l'ancienne base de l'OTAN de Châteauroux, au centre du Berry, ce véritable « hub » de communication est rapidement devenu une tête de pont aérien entre la Chine et la France en vue de distribuer les marchandises dans l'Europe entière. Aujourd'hui même, la Chine est devenue le principal acheteur de terrains agricoles de la région au point d'inquiéter les gros agriculteurs et leurs syndicats. L'acquisition partielle de l'aéroport de Toulouse Blagnac, et la future privatisation d'ADP Charles de Gaulle font partie des ambitions chinoises.

Avec le développement des flux de marchandises, essentiellement en provenance de Chine, d'autres voies ont été élaborées dans le respect de la planification. Dans le cadre de la politique du « collier de perles » la Chine a voulu sécuriser des voies de communication maritimes ainsi que les ports d'accès. C'est ainsi que Marseille est devenu le port principal de débarquement de conteneurs de produits chinois en France.

Mais les voies aérienne et maritime ne sont pas suffisantes, la première étant onéreuse, l'autre lente. Les chemins de fer sont à la fois plus rapides et plus sûrs, sous réserve de sécurisation des transports et de solution pérenne des problèmes frontaliers et douaniers.



Aujourd'hui, plusieurs trains hebdomadaires arrivent à Lyon en provenance de Chine et y repartent. La France se trouve cependant placée en situation de concurrence avec de nombreuses villes d'Europe laquelle, une fois de plus, se trouve divisée, chaque pays jouant sa propre carte.

Il reste une voie non encore mise en œuvre : la voie autoroutière qui favoriserait des démarches individuelles de tourisme ou d'affaires. La Chine s'y prépare sans aucun doute, en exploitant son expérience acquise avec les avions, les navires et les trains, en faisant preuve de diplomatie et de sens des affaires. Elle peut se le permettre, disposant de tout son temps et d'un budget fort important.

Les objectifs industriels



Consciente de son retard technologique, la Chine a exploité tous les moyens possibles pour le combler. Au départ, elle s'est contentée de l'achat de petites sociétés de production, dont les savoir-faire étaient relativement aisément déployables en Chine, dans des proportions de grande ampleur pour inonder le marché mondial et éliminer toute concurrence. En même temps, profitant de son admission dans l'organisation mondiale du commerce (OMC), de l'investissement massif d'étudiants en formation dans les plus grandes écoles d'ingénieurs et de nombreuses visites associées au tourisme de masse ou d'entreprises, et de l'espionnage industriel érigé en devoir national, elle a réalisé des progrès considérables.

Le déploiement des technologies du numérique, selon ses propres conditions vis-à-vis des GAFAM, lui donne aujourd'hui une véritable autonomie qui rend les rachats moins intéressants. D'ailleurs, les pays concernés ont durci

leurs critères, au même titre que la Chine a durci les siens, pour les entreprises occidentales désireuses de s'y implanter, profitant des facilités des années 1990-2000.

Aujourd'hui, la Chine produit ses propres équipements à haute valeur ajoutée et doit les exporter à des prix défilant toute concurrence (ordinateurs, téléviseurs, téléphones, etc). Avec la capacité cyber potentielle des puces électroniques dont ils sont tous dotés, on peut douter de leur neutralité en termes d'espionnage (procès Huawei aux USA et crise gouvernementale britannique avec la 5G).

Conséquences potentielles

Cette situation n'est pas sans rappeler les concessions obtenues par les pays occidentaux à la fin du 19^{ème} siècle auprès du gouvernement corrompu de l'impératrice de Chine. Comme nombre de pays, dont hélas l'Europe ne fait pas partie, la Chine a la mémoire longue et n'a pas oublié les conditions qui ont mis fin à cette quasi-colonisation et à cette dépendance à des flux massifs d'opium fourni en abondance par les puissances européennes.

Il semble ainsi que la Chine ne montre pas d'intentions belliqueuses. Au contraire, elle s'efforce, comme en Afrique et dans toute l'Asie continentale, de mettre l'accent sur les bienfaits apportés par les flux commerciaux sur le développement du pays qui a la chance de « supporter » ses investissements. Et il faut admettre que la Grèce, qui était en état de déroute financière s'est, petit à petit, redressée, sous l'action conjointe de l'UE, du FMI et du développement du commerce dans le port du Pirée devenu chinois.





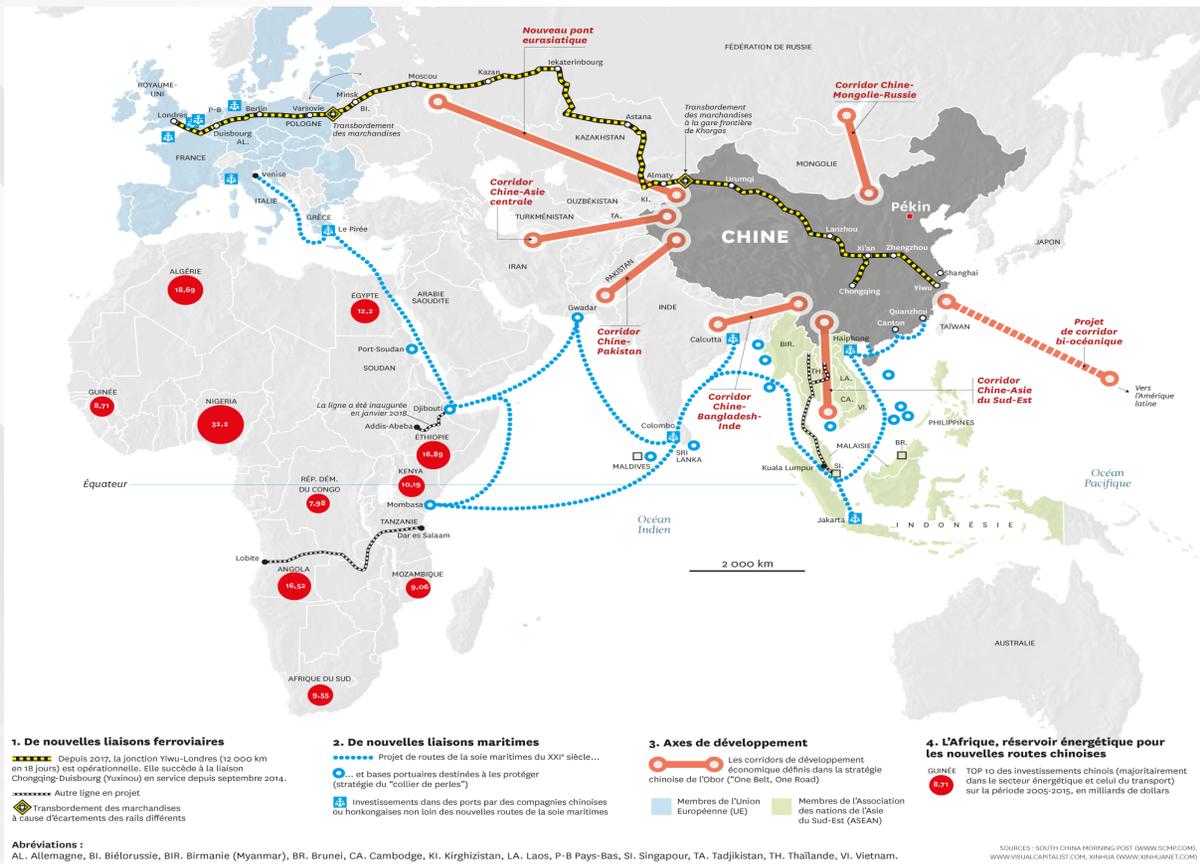
DOSSIERS D'INTÉRÊT

Cependant, depuis plus de 20 ans, la Chine augmente de manière significative le budget de ses armées. On peut certes imaginer, comme tout le porte à croire, que cette armée a pour objectifs d'établir une souveraineté chinoise sur l'ensemble des îles de la mer de Chine et de reconquérir Taïwan, tout en sécurisant le Tibet et ses frontières avec la Russie. Cette armée a aussi pour objectif la défense des intérêts chinois dans le monde, d'abord au titre de membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU, mais surtout de toutes les implantations militaires et commerciales chinoises, aéroterrestres et maritimes dans le monde (du collier de perles et des routes de la soie) et aussi celle des voies, aériennes, maritimes

et terrestres, demain informatiques avec la 5G, ce qui représente un défi d'une très grande ampleur.

L'importance considérable de ces évolutions géostratégiques multidimensionnelles et cohérentes marquées par la Chine montre clairement ses ambitions économiques mondiales.

Ces évolutions doivent être bien mesurées et prises en compte par toutes les nations concernées et en particulier à son niveau par l'Union Européenne, pour la construction de leur propre avenir.



Source carte : courrier international

- <http://french.peopledaily.com>
- <https://www.franceinter.fr/economie/une-liaison-ferroviaire-entre-la-france-et-la-chine-pour-developper-les-echanges-commerciaux>
- <http://french.china.org>
- <https://www.aderly.fr/2018/05/lyon-et-la-chine-des-relations-historiques/>
- <http://www.leparisien.fr/economie/marseille-un-partenaire-de-choix-pour-la-chine-31-05-2018-7745379.php>





REVUE DES DEUX MONDES

Par le général (2s) Jean Theveny



De nombreux auteurs contemporains attribuent les dysfonctionnements sociaux et politiques qui agitent la nation française à une fracture qui sépare profondément les élites et ce qu'on nomme généralement « le peuple » ; c'est notamment le cas du géographe Christophe Guilly (*La France périphérique et Crépuscule de la France d'en haut* ; Champs 2015 et 2017). Quels sont leurs arguments ?

Après la seconde guerre mondiale, la France a connu, comme la majorité des pays européens, une ère de croissance exceptionnelle dopée par les reconstructions et les évolutions imposées par les progrès incessants de la science. Cette situation favorable a permis à la classe des travailleurs pauvres issus en grande partie de la campagne et de l'immigration de connaître une évolution sensible qui correspond à une élévation sociale : ils ont peu à peu composé la classe moyenne qui achète son véhicule et sa maison, qui s'octroie quelques vacances à la mer, qui réussit à engranger quelques économies et surtout qui espère offrir à ses enfants une nouvelle ascension vers les sommets de la société. C'était l'époque du rêve laborieux.



Avec l'émergence de la mondialisation économique qui permet à quelques états importants de s'élever en confisquant des parts de marché avec des salaires plus que concurrentiels et

l'absence de charges sociales, la fulgurante ascension européenne s'est achevée brutalement. C'est l'époque du chômage, des salaires rétrécis, des retraites minces et de la précarisation progressive de la classe moyenne qui enregistre ce déclassement comme un soufflet intolérable. Par ailleurs, cette situation impose à l'Etat une multiplication des dépenses financées par une dette abyssale qu'on tente sans succès de combler avec l'augmentation incessante des impôts et taxes qui grève encore les revenus moyens et bas. Pour le peuple, il n'existe plus aucune possibilité de rêver et le seul avenir perceptible fait revivre les cartes de rationnement de la dernière guerre. C'est dur lorsqu'il faut passer des romans à l'eau de rose à *Germinal* et même à *l'Assommoir*.

Dans le même temps, les élites qui dirigent la nation sur tous les plans, politiques, économiques, idéologiques, culturels, ont elles aussi évolué. En plus d'un enrichissement provocateur prélevé sur la mondialisation bien comprise, ces élites se sont renfermées sur elles-mêmes, physiquement et intellectuellement. Elles peuplent exclusivement les plus grandes villes (« là où il se passe quelque chose ») et fonctionnent en circuit fermé confidentiel, système basé sur les liens familiaux et le carnet d'adresse qui se rapproche ainsi du modèle pratiqué par les mafias méditerranéennes.

Ce monde clos est un autre monde qui prescrit des philosophies spécifiques largement diffusées par les médias soumises et qui demeurent incompréhensibles pour les gueux : droits de l'homme transformés en droits des criminels, mélanges ethniques obligatoires, mise à mal de la famille traditionnelle remplacée par l'échangisme intégral et disparition des frontières et des nations au profit d'un monde d'amour aussi absolu qu'illusoire.



Cette analyse semble pertinente et annonce un avenir sombre : il est peu probable que les élites consentent à partager le pouvoir, à sacrifier tout ou partie de leurs privilèges et à abandonner la nouvelle religion de l'homme dieu qui leur permet de satisfaire un humanisme dépravé au détriment des gueux. Il est encore moins probable que la déesse croissance revienne remplir les budgets publics et les poches des particuliers, surtout en considérant le risque écologique majeur qui impose encore plus de restrictions à la multitude.

Malheureusement, ladite multitude est absolument incapable de proposer des mesures raisonnables qui viendraient obligatoirement constater son déclassement et se contente de détruire les biens publics et privés et d'attaquer la police dans une sorte d'auto destruction perverse alimentée par des démagogues privés de toute mesure et de toute conscience.



Que devient l'armée dans ce foutoir ? Il convient d'aborder cette question sous deux volets : l'institution et ses personnels d'une part et les missions d'autre part.

Il devrait être clair dans l'esprit de chacun qu'à l'exception de quelques rares très hauts gradés qui occupent des postes politiques, le militaire ne fait plus partie des élites depuis longtemps. Dans les années 60, le militaire était un gueux au plan économique qui survivait grâce aux FFA et à l'outre-mer. Il possédait néanmoins une reconnaissance sociale non négligeable due au respect de l'uniforme et des risques encourus.

Au cours des années 80, il a connu une élévation salariale également non négligeable qui s'est achevée avec le nouveau millénaire mais, parallèlement, son aura s'est éteinte, tant il est évident qu'une personne qui adopte le métier des Armes ne peut en aucun cas correspondre au modèle de l'androgynisme baba cool qui représente le seul spécimen admissible dans le nouveau monde.

Le port de l'uniforme est proscrit dans les lieux publics comme la marque indélébile d'une maladie honteuse. Pour l'instant, seuls les retraités enregistrent la dégringolade du niveau de vie, le nouveau monde aime s'attaquer aux anciens afin de mieux servir les nouveaux arrivants imposés par son idéologie.

Aujourd'hui, il semble que le militaire soit satisfait d'être un paria relativement bien payé si on tient compte des primes et des avantages liés aux opérations. Il ne sait pas encore que cette manne doit se tarir. Il est extraordinaire de constater que les promesses politiques de corne d'abondance puissent encore faire recette, même lorsque la plus importante contribution est reportée sur une mandature suivante, même si le budget annuel doit encaisser brutalement le surcoût lié aux OPEX qui était avant partagé entre les ministères et même si les circonstances imposent de nouvelles dépenses publiques ou de fortes baisses du revenu public imprévues.

Souvenons nous que commander, c'est toujours prévoir, et qu'il serait peu habile de sourire béatement aux promesses sans envisager le pire.



Au plan des missions, il est important de se rappeler que l'armée constitue le dernier rempart de la nation contre un ennemi extérieur (y compris celui infiltré sur le territoire) et contre tout mouvement de désagrégation interne. La fracture intellectuelle et sociale évoquée plus haut, la chute des richesses nationales qui peut aboutir à un traumatisme social intolérable avec le risque de la dette, l'invasion quasi permanente de migrants



issus de cultures et de religions fort différentes, le dérèglement climatique et les risques économiques qu'il engendre et, enfin, le peu de légitimité inspiré par les chefs politiques permettent d'envisager pour un avenir proche des désordres d'un ordre nouveau, surprenants, considérables, déstabilisants. La question est alors : l'armée française peut-elle demeurer spectatrice de désordres majeurs ? Peut-elle accepter sans réagir de constater la désagrégation de l'Etat suscitée par des agresseurs internes de toutes natures ? Enfin, est-elle armée, matériellement et psychologiquement, pour faire front à ces menaces nouvelles ? Pour ma part, j'avoue que je l'ignore.

Cette question est d'autant plus angoissante dans un contexte stratégique consacré strictement aux plus hautes technologies avec une définition des risques qui désigne à l'Est le seul adversaire digne d'affronter la robotique et le numérique. Cette stratégie convient fort bien aux dirigeants du nouveau monde qui haïssent la Russie, coupable de dédaigner la religion des droits de l'homme, et qui protègent sans réserve les ennemis potentiels qui règnent en Afrique et en Asie en massacrant hardiment tout opposant et tout hérétique supposé. Les risques évoqués plus avant se rient des nouvelles technologies et ne peuvent être gérés qu'avec des soldats nombreux et décidés munis d'un armement classique, c'est-à-dire exactement ce qu'on néglige aujourd'hui.



MARA : COMMENT BIEN SE PRÉPARER À UN SALON DE RECRUTEMENT OU UN FORUM EMPLOI ?

Général (2S) Didier SIMON, chargé de mission reconversion MARA

dgcfid@gmail.com

Chaque année, de plus en plus d'entreprises font appel aux salons de recrutement pour collecter un maximum des candidatures selon l'APEC. Participer à un salon, c'est donc se donner l'opportunité de rencontrer un maximum de recruteurs en une seule journée, d'échanger avec les entreprises sur son profil ou ses projets et de passer des entretiens variés (embauche, réseau, formation...). Il est donc important de s'y préparer correctement.

→ Une règle : s'informer et se préparer sur le fond et sur la forme !

L'intérêt pour les entreprises

Malgré leur charge de préparation, les salons de recrutement permettent d'engendrer un grand nombre de candidats en peu de temps ainsi que d'établir de bonnes relations publiques pour les entreprises.

En règle générale, les entreprises cherchent à rencontrer des candidats qualifiés, mais surtout des candidats préparés, motivés et intéressés auprès desquels elles pourront présenter leurs perspectives de recrutement.

Pour répondre à leurs attentes, il faut impérativement se renseigner en amont sur les entreprises ciblées, en prenant connaissance du maximum d'informations les concernant, que ce soit via le site Internet du salon, via le site Internet des sociétés ou bien par d'autres sources (*les implic'actifs du réseau Implic'Action par exemple*).

Ces recruteurs attendent de vous que vous soyez à la fois prêts psychologiquement et physiquement, mais également que vous apportiez les pièces nécessaires pour qu'elles puissent reprendre contact avec vous – entendre par là



un CV bien rédigé et percutant et éventuellement une lettre de motivation (*non imposée car vous êtes présents*).



Se préparer à un salon de recrutement

Optimiser son temps avant le salon

Salon des transitions professionnelles

CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE
30 avenue Coeurin Carlier 75019 Paris

21 MAI 2019
9h30 - 18h

RECONVERSION - MOBILITÉ - NOUVELLES FORMES D'EMPLOI - CPF DE TRANSITION PROFESSIONNELLE



Pour tirer profit des salons de l'emploi, il ne faut surtout pas y aller les mains dans les poches. En pratique, quelles actions mettre en place pour une solide préparation ?

- Se renseigner sur le salon / forum (voir les postes offerts, le plan des stands, le programme des conférences et ateliers sur le site dédié) et préparer son parcours (ne pas hésiter à faire un premier tour pour estimer les éventuels délais d'attente et confirmer les priorités de visite).

- Se renseigner en terme général sur l'entreprise via Internet : ses services et produits, son histoire, ses effectifs, son emplacement, son mode d'organisation (national, international), ses filiales et partenaires, ses valeurs et les profils qu'elle recherche.

- Adapter son CV en conséquence par rapport aux offres et entreprises que vous aurez préalablement sélectionnées.

- Privilégier le CV avec photo d'identité pour que le recruteur puisse se rappeler plus facilement de vous. En effet, lors d'un salon, un recruteur peut croiser beaucoup de candidats, il faudra donc se démarquer à l'oral, mais aussi sur le papier.

- Préparer des questions à poser à l'intervenant du stand sur tout ce qui ne figure pas déjà sur les supports de communication de l'entreprise.

Etre prêt le jour J

Quelques conseils pour être au top le jour du salon :

- Avoir une présentation et une tenue vestimentaire adaptées pour être en phase avec votre interlocuteur, mais aussi se vendre en se mettant à son avantage.

- Se présenter sur le salon en dehors des heures de pleine fréquentation vous donnera la chance d'échanger de manière privilégiée avec les recruteurs. Parfois, il n'y a pas d'heure creuse sur un salon, on vous conseille alors de choisir l'ouverture, les recruteurs seront plus frais pour vous accueillir et cela montrera votre motivation !

- Apporter un certain nombre de CV à jour et préparer une lettre de motivation si vous avez anticipé une offre qui vous convient. Dans bon nombre de salons, il existe des ateliers d'aide à l'optimisation de CV et à leur impression.

- Soigner votre phrase d'accroche pour vous présenter, quitte à l'apprendre par cœur. Dites qui vous êtes, ce que vous faites, ce que vous proposez ou ce à quoi vous aspirez de manière synthétique. Ceci permettra aux recruteurs de mieux vous renseigner d'une part, mais également de mieux se rappeler de vous.

Que faire une fois le salon passé ?

- Vous avez passé l'épreuve du « face à face » et vous pensez avoir fini le travail ? Pour mettre toutes les chances de votre côté, voici quelques astuces supplémentaires :

- N'hésitez pas à recontacter les recruteurs avec lesquels le contact a semblé intéressant,



prendre l'initiative de faire le premier pas, après avoir pris soin le jour du salon de bien récupérer une carte de visite ou noté un nom (attendre un délai d'une semaine).



- Le cas échéant, mettez à jour votre profil sur les réseaux sociaux que vous aurez pensé à mentionner dans votre CV.

- Tentez d'ajouter les professionnels rencontrés sur ses différents réseaux sociaux professionnels pour maintenir un contact qui peut être utile immédiatement ou dans l'avenir.

Les avantages et inconvénients d'un salon de recrutement

Le plus grand avantage d'un salon de recrutement est la possibilité d'avoir un premier contact avec des recruteurs de manière directe et physique sans avoir besoin d'espérer une convocation en entretien d'embauche après l'envoi d'un dossier de candidature. C'est en respectant une bonne ligne de conduite avant, pendant et après l'évènement qu'un candidat maximise ses chances d'être retenu !

L'inconvénient majeur reste la concurrence. En effet, le plus gros souci pour un candidat lors d'un salon est de se démarquer parmi la foule, d'où l'intérêt d'avoir un détail mémorable comme un CV original, une présentation personnelle percutante (voir le cours sur le « pitch » sur le site Mara – atelier « parler de soi »), ou encore, si vous en possédez, une carte de visite atypique (Vistaprint permet d'en disposer à moindre coût).

Un dernier conseil

Si vous n'avez pas confirmé votre projet de transition professionnelle avec précision, ces salons peuvent vous apporter des éléments de réponses pertinents. Il est donc important d'arriver au salon en sachant quelles sont vos options. « Quels sont les métiers qui vous attirent ? », « à quelles entreprises comptez-vous vous adresser ? », « quelles formations faut-il suivre ? », « quel type de contrat ou de poste me conviendrait le plus ? » ... Si vous venez au salon juste pour déposer votre CV, inutile de vous déplacer. Le but est de rencontrer des recruteurs, de tester alors votre profil tout en montrant que vous êtes attentifs à ce qu'ils proposent (on ne se sait jamais...). Alors, n'hésitez surtout pas à poser un maximum de questions, préparées par avance, bien sûr !



« La chance ne sourit qu'aux esprits bien préparés ! », écrivait Louis Pasteur. Certains adhérents de l'ANOCR sont présents pour vous aider à mieux vous préparer. N'hésitez pas les solliciter !





LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

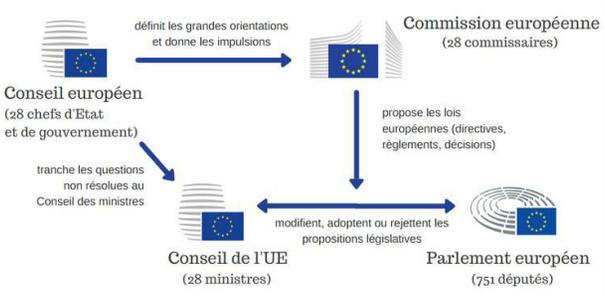
La Rédaction

Le cadre institutionnel européen que nous connaissons aujourd'hui est le résultat de l'histoire. Préfiguré par les quatre institutions de la [Communauté européenne du charbon et de l'acier \(CECA\)](#) en 1951, il prend véritablement naissance avec le traité de Rome de 1957 qui pose les bases du «triangle institutionnel».

De la CECA au traité de Lisbonne

Dès 1951, la [Communauté économique du charbon et de l'acier \(CECA\)](#) organise le Marché commun sur un système institutionnel dont s'inspireront six ans plus tard les signataires des traités de Rome. La CECA repose ainsi sur une Haute Autorité qui représente l'intérêt général de la Communauté, une Assemblée commune qui représente les peuples européens, un Conseil spécial de ministres qui représente les États membres, enfin une Cour de justice qui assure le respect et l'application du traité de Lisbonne de 2009.

La prise de décision



Le Parlement européen

Les députés sont élus au **suffrage universel direct** tous les cinq ans : ils représentent les **citoyens** européens.

Le parlement **amende et vote**, avec le Conseil de l'Union européenne, les textes proposés par la Commission ainsi que le budget de l'UE.

Il est composé de 751 députés européens siégeant par groupes politiques transnationaux et travaillant en commission techniques sur l'ensemble des domaines de compétences de l'UE. Le Parlement européen se réunit environ une fois par mois à Strasbourg pour le vote des propositions de lois.

Le Conseil européen

En amont de la plupart des grandes décisions européennes, le Conseil européen est constitué des **chefs d'Etat et de gouvernement** des pays membres régulièrement réunis en sommet. Il définit, à l'unanimité dans la plupart des cas, les grandes orientations de l'UE. Il joue également, au plus haut niveau, un rôle de **coordination**, d'**arbitrage** ou de **débloccage**.

Le Conseil de l'Union européenne

En aval de la procédure législative ordinaire, le Conseil de l'Union européenne (ou «Conseil des ministres de l'UE» ou «Conseil») se prononce, après le Parlement européen, sur **les textes de loi** et le **budget** européens. Composé des ministres des 28 États membres, il se réunit une centaine de fois par an autour d'un domaine particulier (Conseil Agriculture, Affaires étrangères, Economie...). La présidence du Conseil de l'UE est assurée tous les six mois par un pays différent.

Bien qu'ils représentent tous les deux les États membres, le Conseil européen et le Conseil de l'Union européenne sont deux institutions différentes, agissant à des étapes distinctes du processus législatif européen. Ils ne doivent pas être confondus avec le Conseil de l'Europe, une organisation chargée de faire respecter la Convention européenne des droits de l'homme.



La Commission européenne

Garante de l'intérêt général européen, la Commission européenne a quant à elle pour principale fonction l'**initiative des textes de loi**. Exécutif européen, elle lance le processus législatif en proposant des mesures dans l'ensemble des domaines de compétence de l'Union européenne. Elle propose également chaque année le budget de l'UE et peut, en tant que «gardienne des traités», sanctionner un Etat membre qui ne respecterait pas ces derniers. Elle est composée de **28 membres** nommés pour cinq ans : un par Etat. Les propositions de la Commission européenne sont ensuite amendées, approuvées ou rejetées par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne.

Autres institutions et organes

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) chargée d'examiner la légalité des actes européens et de résoudre les conflits juridiques entre institutions et/ou Etats membres. Son siège est à Luxembourg.

La Banque centrale européenne (BCE), assure la gestion de la monnaie unique pour les 19 membres de la zone euro, assure la stabilité des prix et mène la politique monétaire de l'UE. Elle est basée à Francfort (Allemagne).

La Cour des comptes, dont la mission est d'améliorer la gestion financière de l'UE.

La Banque européenne d'investissement (BEI), qui assure le financement des projets d'intérêt européen sur le territoire européen et dans les pays tiers.

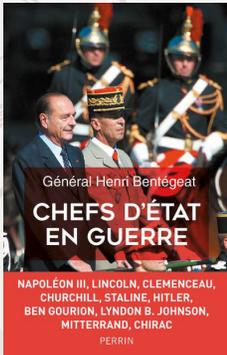
Le Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui conduit et coordonne la politique étrangère et de sécurité de l'Union.





CHEFS D'ÉTAT EN GUERRE

Henri BENTÉGEAT



Le pouvoir face à la guerre. La métamorphose suprême, de chef d'Etat en chef des armées.

En ce temps de trouble et d'incertitude, alors que l'illusion d'une paix universelle et définitive s'efface devant la persistance des fanatismes et des violences qui nourrissent d'interminables conflits, le rôle et la responsabilité des chefs d'État confrontés à la guerre méritent une attention nouvelle.

Comment, au cours de l'histoire, ont-ils affronté ce fléau tragique pour le contenir ou l'encourager, pour protéger leurs peuples et promouvoir leurs desseins ou pour assouvir leurs rêves de grandeur ? De 1850 à nos jours, dix parmi les plus célèbres ? dont quatre français ? ont été choisis pour illustrer les ressorts de la volonté politique dans ce domaine essentiel et paroxystique de leur charge.

De façon inédite, cet ouvrage expose les décisions que sont appelés à prendre les responsables politiques – et qui conduisent parfois au sacrifice suprême – mais aussi la complexité de leurs relations avec les chefs militaires tenus de les mettre en œuvre. Le regard porté sur ces événements est celui d'un officier supérieur qui fut associé pendant près de dix ans aux décisions prises au plus haut niveau pour l'engagement de nos armées dans des missions de guerre.

SOUS LE FEU

Michel GOYA

Combattre, c'est évoluer pendant quelques instants dans un monde régi par ses propres lois. En sortir vivant, c'est se réveiller épuisé, brisé ou exalté, mais toujours transformé. Pour comprendre cette vie près de la mort, Michel Goya nous confronte à l'expérience sous le feu : décider, risquer sa vie, tuer.

Sous le feu est une description clinique de la manière dont les hommes, individuellement et collectivement, se conduisent en situation de danger extrême : l'énergie pour progresser dans les combats, l'effort pour éviter les risques, tout en cherchant à accomplir sa mission, mettent l'individu dans une tension insoutenable. à partir de son expérience personnelle et de témoignages. Michel Goya offre une analyse originale et passionnante du comportement des hommes au combat. En un mot, un livre hors du commun.

Officier des Troupes de marine et docteur en Histoire contemporaine, Michel Goya a, en parallèle de sa carrière opérationnelle, enseigné l'innovation militaire à Sciences-Po et à l'Ecole Pratique des Hautes-études. Il se consacre aujourd'hui à la recherche et l'écriture. Chez Tallandier, il a publié *La chair et l'acier* (2004) et *Les vainqueurs* (2018). Il tient un blog consacré aux questions stratégiques : *La voie de l'épée*.





NOUS, LES HOMMES DU COMMANDO KIEFFER

Récits du 6 juin 1944 - *Stéphane SIMONNET*



6 juin 1944. 176 jeunes volontaires, avec à leur tête le commandant Kieffer, sont les premiers et les seuls Français à fouler les plages de Normandie. Qui sont ces jeunes hommes entraînés durement depuis des mois en Grande-Bretagne qui s'emparent du casino de Ouistreham avant de libérer la ville ? Pour la première fois, certains d'entre eux se racontent. Au crépuscule de leur vie, les vétérans du Commando Kieffer livrent leurs souvenirs. Ils ont tous en commun d'avoir sacrifié leur jeunesse pour défendre leur pays. Ils ont abandonné leur métier, renoncé au confort d'un foyer, quitté leurs amis, leur famille, parents, frères et sœurs. Les uns ont traversé les mers, les autres franchi les Pyrénées pour répondre à l'appel du général de Gaulle et rejoindre l'Angleterre. Devenus commandos de la France libre, ils ont connu le baptême du feu en Normandie, surmonté leurs doutes, affronté toutes les peurs. Certains ont vu mourir leurs camarades, d'autres ont été grièvement blessés, laissés pour morts sur la plage.

C'est cette expérience de la guerre, intime et souvent enfouie, que ces vieux soldats ont accepté de livrer à Stéphane Simonnet. Modèles de courage et de modestie, ces combattants, devenus héros de la Seconde Guerre mondiale, nous captivent et nous touchent.

UNE GUERRE JUSTE ?

Renaud MALAUSSENE



« Depuis 2002, les forces françaises sont engagées en Côte d'Ivoire pour « contribuer à une solution pacifique à la crise ». 13 mai 2005 : un de mes sous-officiers de la force Licorne tue sur ordre un assassin, Firmin Mahé, qu'il avait fait prisonnier en zone rebelle. Ce faisant, il tente de mettre fin aux exactions de plusieurs bandes rivales de coupeurs de routes. Face à Firmin Mahé, qui est coupable de tueries sauvages mais blessé et prisonnier, ce sous-officier contrevient au Droit de la guerre et au Droit humanitaire. Lorsque l'affaire paraît au grand jour, il est emprisonné durant plus de 6 mois. Les donneurs d'ordre présumés, car supérieurs hiérarchiques directs, sont mis en examen par la justice française et je me vois moi-même retirer mes commandements au Kosovo et en France. Je rejoins un poste à Lyon dans lequel je me morfonds pendant 3 ans avant de quitter l'armée. Pourquoi ce contresens de la République, qui poursuit l'assassin de Mahé mais ignore les vies humaines innocentes massacrées par celui-ci ?

Par l'incohérence du traitement moral et médiatique dont ils ont été l'objet, ces événements m'ont conduit à réfléchir sur le rôle éthique de l'officier en opérations extérieures, rôle dont on ne sait s'il consiste à protéger le plus fragile ou à respecter les lois et coutumes de la guerre, au demeurant remarquables, dans la complexité des situations dans lesquelles il agit, et, ainsi, à remonter à la source de la réflexion sur la guerre, initiée il y a de nombreux siècles. » Saint-cyrien, ancien officier des Troupes de Montagne (chasseurs alpins), le général de Malaussène est breveté de l'École Supérieure de Guerre, ancien auditeur du Centre des Hautes Études Militaires et de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale. Engagé sur plusieurs théâtres d'opérations extérieures et ancien commandant de la 27e Brigade d'Infanterie de Montagne, il a occupé de nombreux postes en école et d'état-major en administration centrale. Il a ensuite dirigé une fondation accueillant des personnes ayant un handicap lourd (Lyon).



TOUJOURS ANTICIPER ... POUR LES UTILISER AU MIEUX

Jacques NÉEL



Enfin l'ouvrage que l'on désespérait de trouver sur le marché et qu'attendait la génération qui n'a pas connu l'usage des micro-ordinateurs, téléphones portables ou tablettes, lors de son parcours professionnel. Aucun livre n'a encore traité ces sujets d'actualité, trop rarement évoqués parce que très difficiles à expliciter. Ce livre est un allié au quotidien, quels que soient le matériel informatique, la marque du téléphone et les logiciels utilisés, à titre personnel, professionnel voire associatif. L'auteur présente des recettes pleines de bon sens, étayées d'exemples pratiques, des modes d'emplois concrets et déjà expérimentés afin d'être plus indépendants et prudents face aux dernières nouveautés techniques. La finalité pour le lecteur est d'acquérir enfin sa propre et précieuse autonomie d'action dans un monde qui évolue rapidement.

Éditions « *Edilivre* »

LES ORGUES DE LA RÉPUBLIQUE

Michèle BUS-CAPORALI



Il ne s'agit pas d'un ouvrage d'organologie ou d'un état des orgues, mais d'un roman reposant sur des sources historiques solides : Archives de l'Hôtel de Ville de Saint-Maximin et articles concernant cette ville, sa Basilique et son Orgue monumental qu'« un stratagème de Lucien Bonaparte a sauvé de la folie destructrice propagée en l'An II ». Ce livre est préfacé par Louis Napoléon Bonaparte-Wyse. L'auteur — pianiste, chanteuse, chef de chœur et professeur — projette un éclairage neuf et à bâtons rompus sur Lucien Bonaparte (1775-1840), principal protagoniste, le situe dans son contexte familial et aussi dans l'entourage du Cardinal Fesch, du Pape Pie VII, des frères Robespierre qui avaient interdit les cultes. Bien qu'acquis aux idées de la Révolution, il est — selon le préfacier — « déjà un partisan de la paix civile », un « protecteur du patrimoine et des arts » restant « attaché aux valeurs traditionnelles... telle que la religion, la fidélité à ses principes et son idéal républicain »

Éditions *Delatour France*

LE HUITIÈME SOIR

Arnaud DE LA GRANGE



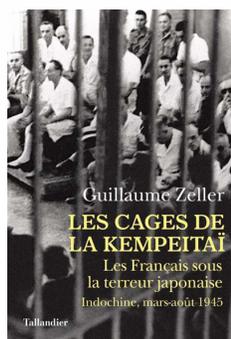
« Je suis ici parce que j'ai lu Loti et que la France m'ennuie. Je me rêvais pèlerin d'Angkor et me voilà planté dans une grande mare de boue. Embarqué dans une sale histoire en un coin où l'on se tue avec une inépuisable énergie. » Dans l'enfer de la bataille de Dien Bien Phu, en ce crépuscule de l'Indochine, un jeune homme se retourne sur sa vie. Parce que le temps lui est compté, il se penche sur ses rêves et ses amours enfuis. Au-delà de la guerre, son histoire est celle de l'Homme face à l'épreuve, quand elle fait sortir la vérité d'un être. Elle raconte la résilience après un accident, la souffrance d'un fils devant une mère qui se meurt, la quête de sens au milieu de l'absurde. Derrière la dramaturgie de ce combat dantesque, ces pages chantent aussi la sensualité et la poésie du monde. Elles sont un hymne à la fraternité humaine et à la vie, par-dessus tout.

Collection *Blanche*, *Gallimard*



LES CAGES DE LA KEMPEITAI

Zeller GUILLAUME



Le 9 mars 1945, les Japonais s'emparent de l'Indochine française alors que l'issue de la guerre du Pacifique en faveur des Américains ne fait plus le moindre doute. Un épisode mal connu de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Après ce coup de force, ponctué de nombreux massacres, des milliers de Français, civils ou militaires, sont parqués dans des camps, incarcérés dans des prisons ou assignés à résidence. Ces hommes et ces femmes connaissent des conditions de détention effrayantes dans les cachots qui jalonnent la péninsule du nord du Tonkin jusqu'au sud de la Cochinchine.

Sous la surveillance de la Kempeitai, surnommée, la « Gestapo japonaise », ils participent à des travaux harassants, souffrent de sous-nutrition, subissent coups et tortures quand ils ne sont pas enfermés dans des cages à tigre d'où ils ne voient jamais le jour.

Tous les rescapés – dont les grands-parents, la mère et l'oncle de l'auteur - estiment ne devoir la vie qu'aux explosions nucléaires d'Hiroshima et Nagasaki.

La Libération de la métropole et la guerre d'Indochine qui s'annonce occupent les esprits et ces Français du bout du monde demeurent oubliés, pire on les soupçonne de complaisance envers le régime de Vichy. C'est leur histoire que ce livre s'efforce de retracer à partir d'archives, en particulier celles de la Défense, des travaux historiques les plus récents et des témoignages de ces prisonniers oubliés de tous.



BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Grade (ou celui du conjoint) _____

Décorations : _____

Ancien combattant OUI NON (1)

Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____

Situation de famille : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;

déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;

a connu l'existence de l'ANOCR par ..

Signature et date :

Tarifs des cotisations et abonnements au 1 ^{er} janvier 2019						
Grades ou équivalent dans les autres armées, armes et services	Officiers			Conjoints survivants		
	Cot.	Abon.	Total	Cot.	Abon.	Total
Off. subalterne	15.00€	10.50€	25.50€	7.50€	5.50€	13.00€
Commandant	18.00€	10.50€	28.50€	9.00€	5.50€	14.50€
Lt-colonel	20.00€	10.50€	30.50€	10.00€	5.50€	15.50€
Colonel	23.00€	10.50€	33.50€	11.50€	5.50€	17.00€
Général	29.00€	10.50€	39.50€	14.50€	5.50€	20.00€

(*) Les cotisations sont dues pour l'année civile et doivent être versées au cours du 1^{er} trimestre de chaque année.

La cotisation d'un membre dont l'adhésion est recueillie au cours du dernier trimestre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Le règlement de la cotisation ainsi que les dons donnent droit à un reçu fiscal.

Ci-joint le règlement :

Cotisation

Cotisation et abonnement

(1) Entourer la réponse



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019 - LA GRANDE GARENNE

RAPPORT MORAL

Messieurs les présidents d'honneur, mesdames et messieurs les présidents, mes chers camarades

Nous voici aujourd'hui réunis dans ce domaine de la Grande Garenne pour la seconde fois. Ce choix a été guidé, comme l'an dernier par deux raisons principales : la nécessité de faire des économies tout d'abord, sans céder à la facilité d'une organisation parisienne, et ensuite la nécessité de nous retrouver au cœur de notre pays et de nos groupements avec un succès égal.

Cette nouvelle organisation nous permet de nous retrouver entre nous pour des moments d'échanges et de partage que vous avez su apprécier.

Nous aurons tout d'abord, comme chaque année, une pensée émue pour les amis qui nous ont quittés et nos camarades des forces armées qui ont disparu ou ont été blessés cette année.

Nous aurons ainsi une pensée particulière pour le président **PUJOL** du groupement des Bouches-du-Rhône, **DATCHARRY** du Lot et Garonne, mais aussi pour ceux qui affrontent des maladies pénibles.

Nous remercions aussi les généreux donateurs qui ont eu le souci de faire perdurer notre action et en particulier Madame **MORETTI** de Montpellier, qui, à son décès, a tenu à nous aider une dernière fois.

À la mémoire des disparus nous allons respecter une minute de silence.



Comme chaque année le Conseil d'administration est le siège de quelques changements, en effet de nouveaux administrateurs se présentent à vos suffrages :

Ils vous sont présentés ici:

- le lieutenant-colonel **AMBREC**
- l'**AGAM CAPDEBOSCQ**
- le **GI (air) DIAMANTIDIS**
- le CV **GUILLAUME**



Malgré les difficultés que rencontrent de nombreux groupements dans ce domaine, HUIT d'entre eux ont pu renouveler leur président ce qui montre combien l'esprit du service bénévole est encore très présent au sein de notre association.

Je félicite en votre nom à tous ceux qui se sont longtemps dévoués pour le bien commun et félicite et remercie ceux qui veulent bien reprendre le flambeau.

I - L'ENVIRONNEMENT

Notre environnement politique que l'on pensait devoir se stabiliser a, bien au contraire, volé en éclat avec la crise à épisodes des « *Gilets Jaunes* ». Reflet d'un malaise profond de la société que bien peu avaient vu venir cette crise existentielle s'est brutalement agrégée sans structurations politiques, mêlant revendications très diverses et violences caractérisées. Au plus fort de la crise il a fallu que le système de maintien de l'ordre soit revu tant dans son périmètre que dans ses modalités.

Les élections européennes viennent d'avoir lieu et bien qu'étant en 2019, il serait inconcevable de n'en pas parler car elles ont débouché sur un reclassement important de la représentation politique nationale même si ce scrutin est assez particulier.

Il faut maintenant que s'effectue la mise en place politique de l'Europe et que se définissent les nouveaux axes forts de sa politique.

II - L'ANOCR

A : CSFM - CPRM - COMAC

Cette année a été intense et marquée par le fonctionnement d'instances de concertation renouvelées. Le CPRM est maintenant bien en place. Un de nos premiers chantiers a été de créer, à l'initiative de l'ANOCR, un Groupe de Travail destiné à étudier la situation des conjoints survivants n'ayant pas droit à une pension de réversion. Ce rapport a été rendu au CPRM le 7 juin 2019.

Représentant l'ANOCR depuis près de 7 ans dans cette enceinte je vais laisser ma place au CV Guillaume en qui j'ai toute confiance.

Le CSFM avec le CC1 (r) Monier de l'ANOCR qui y siégeait déjà continue ses travaux intenses.

Concernant le CSFM, les APNM continuent leur montée en puissance qui sera sans doute très progressive.

Mais il semble qu'il risque d'être

Le COMAC : ses réunions régulières permettent des discussions franches et je dirais familiales pour préparer le travail du CPRM sous la direction désormais du CV Guillaume.

B : ORGANISMES DE SANTÉ

La CNMSS : notre présence assidue et appréciée nous permet d'apporter une aide institutionnelle à nos adhérents et de les faire bénéficier d'aides individuelles en cas de besoin.

Lachenaud : nous suivons avec une grande attention l'évolution très positive de cette association dans laquelle nous nous sommes beaucoup impliqués et qui répond à nos attentes. Cette association déploie régulièrement de nouvelles places pour les atteintes graves de type Alzheimer.

UNEO : cette mutuelle est à nouveau référencée par le ministre de la Défense ainsi que deux autres.

C : LES POLITIQUES SOCIALE ET D'INFLUENCE

Notre politique sociale a su répondre aux besoins exprimés par nos adhérents dans le besoin et la charge en est relativement lourde, l'ANOCR dans son ensemble a apporté une aide de 33 000 Euro. Il nous faut toujours réfléchir aux réponses encore plus précises et efficaces à donner dans ce domaine.

Nos actions d'influence se sont poursuivies difficilement durant cette année électorale et la mise en place de notre réseau progresse.

Le CG Ameilhaud, qui en assurait l'animation venant de prendre la présidence de la CNRM, laisse sa place ce qui va donner lieu à l'établissement d'une nouvelle organisation dans laquelle je compte m'investir personnellement davantage encore.

D : LE BULLETIN

La qualité de notre bulletin est toujours assez unanimement louée. Notons que, cette année, il a fait mieux que l'équilibre puisque ses comptes sont en positif de 4 000 Euro, grâce à un changement d'imprimeur et à une négociation très serrée du nouveau contrat. Nous sommes cependant à la recherche de rédacteurs car la relève doit être continue. A l'occasion de la parution d'article durant la crise des Gilets Jaunes une réaction critique s'est faite jour, j(en prends acte bien entendu.

E : GROUPEMENTS EN DIFFICULTÉ

L'étude des problèmes des groupements en difficulté a fait apparaître la nécessité de création d'une organisation nouvelle auprès de la direction nationale. Ainsi 8 référents ont été créés chargés de conseil, d'aide et de coordination afin d'élever le niveau de la dynamique des groupements, d'améliorer la qualité du retour d'expérience et la coordination des actions régionales par un soutien de proximité. Ces « référents inter groupements » appartiennent au C.A.

Ils ont déjà engagé des actions dont il nous sera rendu compte par le GI Jean-Pierre **DUPRE**.

Cela est bien évidemment lié à la baisse du nombre d'adhérents qui a persisté encore cette année malgré une nouvelle campagne de recrutement, qui a certes porté ses fruits, mais encore insuffisamment.

F : FINANCES

Les finances de notre association ont connu un très net redressement comme nous nous étions engagés. Grâce à un legs exceptionnel nos finances sont dans le vert cette année d'environ 10 000 Euro. Hors ce legs le déficit n'était plus que de 10 000 Euro.

Elles sont adossées à un bilan solide mais qui se réduit peu à peu et marquées par le fonctionnement complexe de notre organisation et un déficit structurel que nous réduisons cependant en ces temps où la rémunération de tout placement bien sécurisé est extrêmement basse et a encore baissé cette année. Un compte-rendu précis vous sera fait demain dans la restitution de la Commission des Finances.

Votre conseil d'administration est soucieux d'équilibrer les économies aussi a-t-il réduit la fréquence des réunions du C.A.. Notre trésorier national, le MGI PAYEN a effectué un travail remarquable de rigueur et nous y voyons bien clair désormais, à la suite du CC1 ® MONIER qui est désormais très pris par ses fonctions dans un CSFM rénové.

CONCLUSION

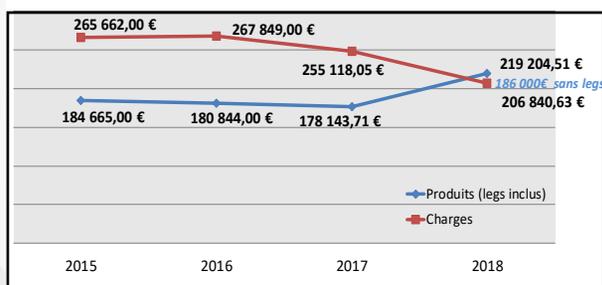
Malgré nos problèmes de recrutement l'ANOCR reste une association vivante et puissante, représentative et reconnue. Nous ne baissons pas les bras et avons désormais amélioré sa structure avec la création des « Référents Inter-groupements » chargés de dynamiser et d'aider les groupements avec un effet de proximité désormais indispensable. Cela complète le volet comptable basé sur Extranet qui est désormais opératif et donne satisfaction, sachant que nous aiderons toujours sans contrainte les rares groupements qui ne l'utilisent pas. Nous concentrerons notre action désormais sur la défense des veuves et des intérêts des retraités face à de nouvelles dispositions sociales qui ne manqueront pas de nous être proposées.

Bon travail et bon courage à tous.

COMMISSION FINANCES

COMPTE DE RÉSULTAT : + 12 363,88€			
Charges	206 840,63€	Produits	219 204,51€
- 48 277,42€ Par rapport à 2017		+ 12 363,88€ Par rapport à 2017	
Produits en augmentation dû à un legs de 30 000€ environ			

SITUATION DE FIN D'ANNÉE - BILAN : - 12 363,88€			
Passif	3 607 626,37€	Actifs	3 619 990,25€
- 82 798,13€ par rapport à 2017		+ 6 540,09€ Par rapport à 2017	



ÉVOLUTION PRODUITS / CHARGES

RÉDUCTION DE L'ÉCART « CHARGES-PRODUITS »		
- 76 974€ en 2017	+ 12 729€ en 2018 (Legs compris)	- 20 451€ en 2018 (Legs exclus)

COMPTE DE RÉSULTAT 2018 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

CHARGES	PREV 2018	2018	Dif. 2017 et 2018	PREV 2019
ACHATS ET VARIATION STOCK	5 000,00 €	4 165,17 €	-694,66 €	5 000,00 €
IMPRESSION BULLETIN	51 000,00 €	42 076,20 €	-8 652,97 €	40 000,00 €
MASSE SALARIALE*	76 000,00 €	75 742,68 €	-27 907,55 €	65 000,00 €
DEPLACEMENTS, REUNIONS ET MANIFESTATIONS *	9 000,00 €	9 392,12 €	585,42 €	9 000,00 €
FRAIS AG *		19 210,11 €	2 977,41 €	20 000,00 €
AUTRES DEPENSES DE FONCT	34 000,00 €	33 969,27 €	-1 204,90 €	33 000,00 €
ALLOCATIONS POUR FONCT.DES GR	- €	300,00 €	300,00 €	- €
ENTRAIDE ET ACTION SOCIALE	20 000,00 €	10 450,00 €	-12 324,96 €	15 000,00 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	8 000,00 €	7 025,08 €	-1 222,19 €	7 000,00 €
IMPOTS	5 000,00 €	4 510,00 €	-523,00 €	5 000,00 €
TOTAL	208 000,00 €	206 840,63 €	-48 667,40 €	199 000,00 €

PRODUITS	2017	PREV 2018	2018	PREV 2019
ABONNEMENTS	43 257,00 €	44 000,00 €	41 565,50 €	41 000,00 €
COTISATIONS	77 534,69 €	78 000,00 €	74 419,62 €	75 000,00 €
Don fonds social GRPTS + GR 75/99*	413,50 €		9 649,75 €	9 000,00 €
<i>Legs</i>			33 180,90 €	0,00 €
PRODUITS FINANCIERS	29 805,42 €	30 000,00 €	18 515,39 €	20 000,00 €
<i>AUTRES PRODUITS*</i>	20 555,11 €	21 000,00 €	19 038,86 €	21 000,00 €
VARIATION AVOIR DES GR.	6 577,99 €	4 000,00 €	22 834,49 €	20 000,00 €
TOTAL PRODUITS	178 143,71 €	177 000,00 €	219 204,51 €	186 000,00 €
TOTAL PRODUITS-CHARGES	- 77 364,32 €	- 31 000,00 €	12 363,88 €	- 13 000,00 €

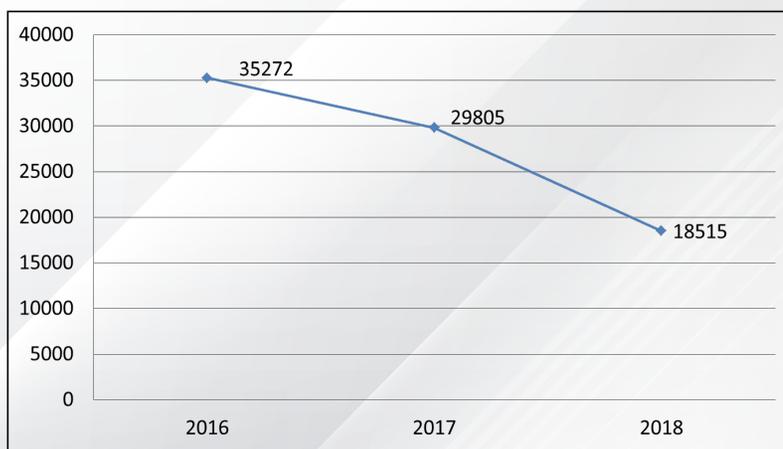
ACTION SOCIALE AU NIVEAU DES GROUPEMENTS (source annexes 13/CRF Extranet)

2015	41 371,00 €	Dif. Entre 2016 et 2017	
2016	29 050,60 €	-12 320,40 €	
2017	22 862,99 €	-6 187,61 €	
2018	22 505,00 €	- 357,99 €	



ÉVOLUTION DES CHARGES EN EUROS

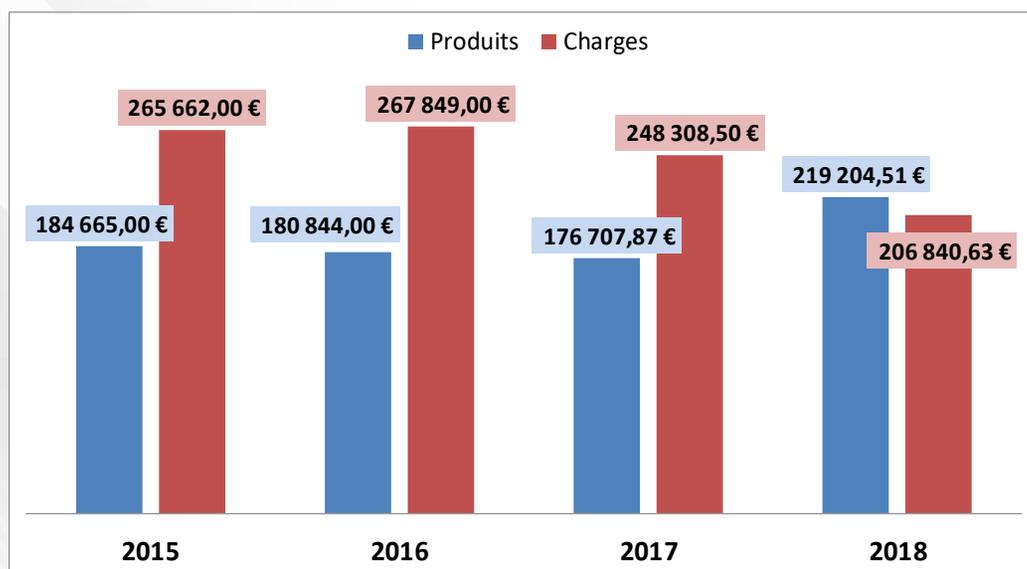
ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS EN EUROS



BILAN ANOCR 2018

ACTIF	2016	2017	2018	Dif. Entre 2017 et 2018
IMMOBILISATIONS	271 397,00 €	263 683,73 €	256 658,65 €	-7 025,08 €
PRETS	5 500,00 €	3 760,00 €	3 100,00 €	- 660,00 €
STOCKS	6 419,43 €	6 311,18 €	6 196,29 €	-114,89 €
COMPTE DE TIERS	21 555,71 €	5 282,63 €	9 541,83 €	+ 4259,20 €
AVOIRS FINANCIERS DES GROUPEMENTS	459 364,19 €	465 942,18 €	488 776,67 €	+ 22 834,49 €
PLACEMENTS	2 268 412,88 €	2 265 148,78 €	2 280 423,05 €	+ 15 274,27 €
EPARGNE	647 824,35 €	573 478,13 €	536 553,81 €	-36 924,32 €
LIQUIDITES	15 590,03 €	29 843,53 €	38 739,95 €	+ 8 896,42 €
TOTAL	3 696 063,59 €	3 613 450,16 €	3 619 990,25 €	+6 540,09 €
PASSIF	2016	2017	2018	Dif Entre 17/18
FONDS PROPRES (dont fond social)	3 665 702,39 €	3 578 697,12 €	3 501 722,78 €	-76 974,34 €
DETTES	19 292,74 €	13 653,65 €	9 135,26 €	-4 518,39 €
PROVISION SUR TITRES (écart estimé entre valeur au 31 - 12 -2013 et coût d'acquisition)	98 073,73 €	98 073,73 €	96 768,33 €	-1 305,40 €
TOTAL	3 783 068,86 €	3 690 424,50 €	3 607 626,37 €	-82798,13 €
DEFICIT	-87 005,03 €	-76 974,34 €	+ 12 363,88 €	-89 338,22€

CONTRÔLE FINANCIER



SITUATION 2018 (51 GROUPEMENTS PRIS EN COMPTE)

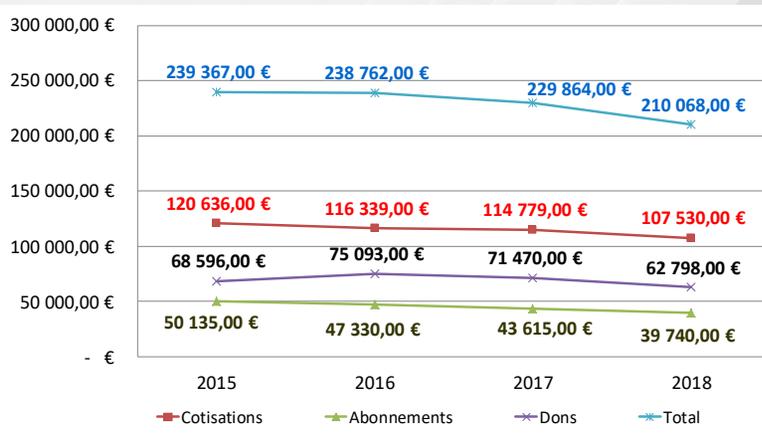
Chèques encaissés : **210 068€** dont :

Cotisations : **107 530€**

Abonnements : **39 740€**

Dons : **62 798€**

Nb adhérents à jour de cotisation **4 523**, sur un total de **7 098** au 31/12/18



ÉVOLUTION COTISATIONS

RAPPORT POUR L'EXERCICE 2018

Vérificateur aux comptes de l'ANOCR

En exécution du mandat fixé par les statuts de l'ANOCR, le vérificateur a effectué les contrôles des comptes du siège de l'association relatifs à l'exercice budgétaire clos le 31 décembre 2018.

Les opérations se sont déroulées de la manière suivante :

contrôle mensuel des dépenses et recettes, des relevés bancaires et des pièces justificatives (siège),
contrôle au 31 décembre 2018 de tous les comptes rendus financiers de tous les groupements et cor-
respondance avec les relevés bancaires,

- contrôle des stocks
- contrôles de cohérence des données « Extranet » (suivis de demandes de mise à niveau du code source le cas échéant)

Ce rapport présente successivement :

- les éléments essentiels du résultat et du bilan de l'année 2018,
- des points particuliers relatifs à l'utilisation de l'Extranet pour la gestion comptable,
- la conclusion des contrôles réalisés.

I - LE RESULTAT :

Le compte résultat 2018 de l'ANOCR présente un excédent de 12 364€ (Sans le legs, le déficit serait de 20 636€) Pour l'essentiel, on remarque :

- des charges d'un montant de 206 841€ (248 309€ en 2017)
- des produits d'un montant de 219 205€ (dont legs 33 000€), (176 708€ en 2017):

II - POINTS PARTICULIERS / PROPOSITIONS :

L'utilisation de l'Extranet est, à quelques exceptions près, généralisée. Sur un total de 58, 54 groupe-
ments utilisent l'Extranet pour leur gestion et présentent par ce moyen un bilan complet, Parmi eux, 4
d'entre eux ont omis la phase « validation finale », Enfin 4 groupements n'ont pas encore adopté l'Ex-
tranet et ont présenté des bilans réalisés « manuellement », avec pour conséquence d'être exclus des
valeurs numériques d'ensemble directement extraites du logiciel de gestion.

III - CONCLUSION :

L'ensemble des opérations de contrôle effectuées en 2018 permet d'avoir une vue globale satisfaisante
sur la tenue et l'exactitude de la comptabilité de l'année. Les documents financiers soumis à votre ap-
préciation lors de cette assemblée générale ordinaire ne comportent pas d'anomalie significative. Ils re-
flètent bien la situation financière de l'ANOCR au 31 décembre 2018. Je vous propose de les approuver
ainsi que les recommandations d'amélioration préconisées en assemblée générale, relatives à l'emploi
et à l'utilisation de l'outil Extranet. **L'examen annuel des relevés bancaires est et reste indispen-
sable à une analyse de la situation financière de l'ANOCR**



COMMISSION SOCIALE

1) LE MEMENTO SOCIAL 2019

CYCLE 2018/2019

Consultable sur internet sur site → ANOCR

MISE À JOUR DE DONNÉES :	
Aides des mutuelles historiques	Pensions
Pensions de réversion civiles et fonctionnaires	Guide du conjoint survivant

NOUVEAUX DOSSIERS :	
Personnes âgées : - Choisir un établissement- Aides - Maisons de retraites et EPHAD	Aides ménagères et familiales

2) DOSSIER UNIQUE

Le « **dossier unique** », permet d'obtenir, en une seule demande, des aides de la part de la CNMSS, d'UNEO de la mutuelle historique d'appartenance et de l'ASA .

POURQUOI : Complémentarité ou subsidiarité

Aide au remboursement complémentaire de frais:

- de santé ou liés à la santé non pris en charge par les caisses de sécurité sociale et les mutuelles.
- d'accompagnement à titre normal ou avec un reste à charge de la part organismes sociaux (ex aménagement SDB , Monte escalier, véhicule handicapé).

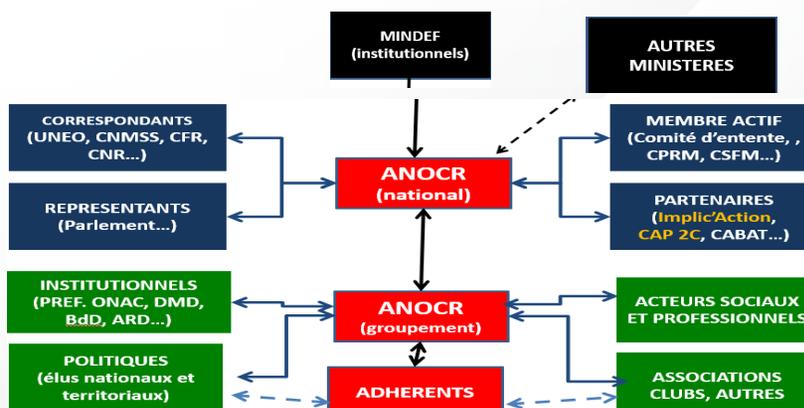
POUR QUI :

TOUS les adhérents de la CNMSS , d'UNEO, MNM, MAA, CNG. PB CPAM

Bénéficiaires :

Cas 1 : être adhérent CNMSS et UNEO	→	envoi du dossier à la CNMSS
Cas 2 : être adhérent UNEO	→	envoi du dossier à UNEO

3) NOS RÉSEAUX



4) NOTRE SITE INTERNET

<http://anocr.org/>

COMMISSION - RECRUTEMENT - COMMUNICATION

EFFECTIFS SITUATION AU 31/12/2018

	OFFICIERS	VEUVES/ VEUFS	ORPHELINS	ASSOCIES	TOTAL
SITUATION AU 01/01/2018	5067	2172	36	97	7372
SITUATION AU 31/12/2018	4842	2123	35	97	7097
VARIATION	-225	-49	-1	0	-275
GAINS	+141	+146	0	0	+287
PERTES	366	195	1	0	562*

EVOLUTION DES EFFECTIFS

	2015	2016	2017	2018
EFFECTIFS	7999	7660	7372	7097
VARIATION		-339	-298	-275
PERTES		685	636	562
GAINS		346	348	287

* Qui se répartissent en 2018 : 321 Décès – 125 radiations – 116 démissions

RÉSULTATS DU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MERCREDI 26 JUIN 2019

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suffrages exprimés	3719
Nuls	787
Non	2677
Abstention	759
Oui	3719

Pour information (résultats en voix par candidat)

	OUI	NON	ABST	NUL
ADMINISTRATEURS CANDIDATS À UN RENOUELEMENT DE MANDAT				
- Vice-amiral M. Olhagaray	3719			45
- Mme G Richard-Mevel	3717	1		46
- Com gal de div. P Serra	3685	33		46
- Colonel M Brunet	3674	2	42	46
CANDIDATS À UN PREMIER MANDAT				
- CV Guillaume	3596	72	2	94
- Gal Diamantidis	3573	83		95
- Lt Colonel Ambec	3198	330	43	194

LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES RETRAITÉS

Présentée par Pierre ERBS

La CFR est une association régie par la loi de 1901, fondée en 2000, a pour objectif de mieux faire entendre la voix des retraités et des personnes âgées auprès des gouvernants et des institutions françaises, sur les sujets concernant :

- **La représensation des retraités et personnes âgées,**
- **Les systèmes de retraite,**
- **Les systèmes de santé,**
- **La perte d'autonomie et les conditions de vie des personnes âgées.**

La CFR est composée des 6 plus grandes fédérations d'associations de retraités qui représentent près de 1,5 million d'adhérents :

- **Génération Mouvement**
- **Le Groupement CNR-UFRB**
- **La FNAR - Fédération Nationale des Associations de Retraités et Préretraités**
- **L'UFR - Union Française des Retraités**
- **La CNRPL - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales**
- **L'ANR - Association Nationale de Retraités**

Les six fédérations de la CFR mettent en commun leurs moyens financiers et humains pour atteindre les objectifs suivants :

- **Participer à la défense active d'un système de retraite solidaire et durable pour toutes les générations;**
- **Contribuer à la promotion d'une protection sociale équitable; incluant les conditions de vie et l'autonomie des personnes âgées;**
- **Assurer une large présence dans le tissu social par le bénévolat de ses membres et leur participation dans les organismes sociaux (Ex : Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, Conseil d'usagers des organismes de santé et des établissements sociaux);**
- **Contribuer à la représentation citoyenne des 16 millions de retraités français.** La CFR est également membre de la plateforme européenne des personnes âgées (AGE Platform Europ). Cette organisation accréditée auprès de la Commission Européenne regroupe 22 millions d'adhérents.

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS **ET VICTIMES DE GUERRE**

Présentée par le Général (2S) Jean-Paul MARTIAL



Établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de la défense, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre est chargé de veiller aux intérêts matériels et moraux du monde combattant. Il compte parmi ses ressortissants les titulaires du titre de reconnaissance de la Nation, les détenteurs de la carte du combattant, les invalides pensionnés de guerre, les veuves d'anciens combattants, les veuves pensionnées, les pupilles de la Nation, les orphelins de guerre et les ascendants de militaires et civils morts pour la France.

Il met en œuvre une politique de mémoire et de solidarité visant à faire reconnaître et valoriser les engagements des forces armées françaises et favoriser la réinsertion et la réadaptation de ses ressortissants dans la vie civile.

LA CARTE DU COMBATTANT OUVRE DROIT À :

- La qualité de ressortissant de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- La retraite du combattant (751,40€ par an)
- Le port de la croix du combattant
- Au titre de reconnaissance de la Nation
- La constitution d'une rente mutualiste majorée par l'État qui bénéficie d'avantages fiscaux
- Une demi-part d'impôt sur le revenu à partir de 74 ans
- Au privilège de recouvrir le cercueil d'un drapeau tricolore

Depuis le 1^{er} octobre 2015, de nouveaux critères d'attribution s'ajoutent aux conditions historiques d'appartenance à une unité combattante ou de la participation à des actions de feu et de combat. Ils permettent aux militaires justifiant d'une durée de service d'au moins quatre mois (ou 120 jours) effectuée en opérations extérieures d'obtenir la carte et la croix du combattant.

Au décès du conjoint ou partenaire ancien combattant, ou titulaire d'une pension militaire d'invalidité (PMI), on devient ressortissant de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Il existe des aides pour vous soutenir en cas de difficulté. L'accompagnement administratif et social est aussi et surtout un accompagnement humain. N'hésitez pas à solliciter un rendez-vous auprès de votre service de proximité.

AIDE FINANCIÈRE

L'ONACVG peut, selon les cas, aider à la prise en charge de certaines dépenses. La retraite du combattant est servie en témoignage de la reconnaissance nationale. La demande peut être effectuée à partir de 65 ans ou 60 ans sous certaines conditions.



ADO - ASSOCIATION DÉVELOPPEMENT OEUVRES

ENTRAIDE DANS L'ARMÉE

Présentée par le Général (2S) Jean-Paul MARTIAL



LE PROJET ASSOCIATIF

Le projet associatif de l'ADO se résume en deux mots : L'Entraide Défense. Il se concrétise en deux actions :

1. AIDER FINANCIÈREMENT

Les militaires et civils de la Défense, d'active, de réserve et retraités. Son action vise principalement :

- **Les veuves et les orphelins**
- **Les personnes âgées ou handicapées**
- **Les personnes en difficulté**

2. DÉVELOPPER L'ENTRAIDE

- **en offrant son savoir-faire aux associations et aux entreprises solidaires de la Défense**
- **en coordonnant l'action entre tous pour une meilleure efficacité**

LES AIDES ALLOUÉES PAR L'ADO

L'Association pour le Développement des Œuvres d'entraide dans l'armée apporte des aides diversifiées en fonction de besoins spécifiques des différents bénéficiaires.

Aides pour les orphelins : L'ADO offre un panel d'aides allouées aux orphelins.

L'allocation jeunes enfants : Une aide de 150€ versée jusqu'à 5 ans.

Bourses d'étude : Accordées aux jeunes âgés de 6 à 23 ans (sur conditions de ressources), les bourses d'études sont adaptées au niveau scolaire (400€ pour un élève de primaire, 500€ pour un collégien, 600€ pour un lycéen et 1200€ pour des études supérieures)

Noël des orphelins : D'un montant de 250€, elle est allouée l'année du décès (grâce au partenariat avec l'association Terre Fraternité) et jusqu'au 5^{ème} anniversaire.

L'ADO MET ÉGALEMENT EN PLACE DES AIDES SPÉCIFIQUES

Aides particulières en partenariat avec Terre Fraternité :

Pécule de 500€ alloué à 18 ans et financement du permis de conduire. Elles peuvent revêtir plusieurs formes : Attribution de chèques vacances, complément versé dans le cadre de la scolarité, intervention suite à une demande spécifique (étudiée lors de la commission sociale hebdomadaire) en liaison avec le réseau associatif. S'y ajoute à partir de 2016, l'allocation d'accompagnement préprofessionnel, destinée aux orphelins les plus démunis, pour leur permettre de poursuivre une formation qualifiante. Cette aide est fractionnée sur plusieurs années, sur la base d'un projet professionnel. Elle valorise la détermination et la réussite.

Actions ponctuelles au profit des familles endeuillées démunies :

Aides pour les personnes âgées, handicapées ou en difficulté

Allocation trimestrielle pour personnes âgées ou handicapées :

Il s'agit d'une aide d'un montant de 1000€/an (versée sur 4 trimestres). Elle cible particulièrement les personnes de plus de 70 ans qui justifient de moins de 1000€ de ressources mensuelles. Cette allocation a vocation de permettre le maintien à domicile.

Allocation exceptionnelle :

Il s'agit d'une aide financière dite « de secours » pour un montant moyen de 800€ (elle n'est allouée qu'une seule fois).

Allocation remboursable :

Il s'agit d'un prêt d'honneur accordé aux personnes en situation de difficulté passagère. Le montant moyen de ce prêt est de 1500€, remboursable en 18 mois.

Aide immédiate aux familles endeuillées, en partenariat avec Terre Fraternité.

Il s'agit d'une allocation immédiate de 1500€ majorée de 300€ par enfant. Elle est versée l'année du décès pour tout militaire ou civil en activité.

ANOCR : CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018-2019

(Référence : votes de l'assemblée générale des 4 et 5 avril du Conseil d'Administration du 5 avril 2018)

BUREAU



Vice-amiral (2S)
M. **OLHAGARAY**
Président national
CPRM



Com. g^{al} (2S) J.P.
AMEILHAUD
Coordonnateur national des A.I.
représentant l'ANOCR à l'AN,
Vice-président



Colonel (H)
M. **BRUNET**
UNCO (2)
Vice-président



Colonel (H) C. **GRADIT**
Vice-président



Médecin général inspecteur (2S)
Claude **PAYEN**
Trésorier

ADMINISTRATEURS (1)



Capitaine J-Yves **ALIX**



Contre-amiral J. **AZZIS**



CEC (H) J.-M. **BERNARD**
Secrétaire général COMAC
(1) - (3)



Général de brigade (2)
Bruno **BRITSCH**



M^{me} Jocelyne
CHANDOUINEAU-GERARDET



M^{me} Françoise
DEFRESSIGNE



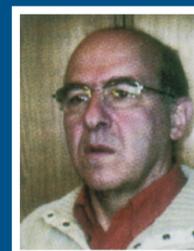
GBA (2S)
Grégoire **DIAMANTIDIS**



Général de division (2S)
Jean-Pierre **DUPRE**



Colonel
Antoine **GUERRERO**



Lt-Colonel (H)
Thierry **LLORCA**



Général de brigade (2S)
François **MESTRALLET**



Commissaire en chef
de la marine de 1^{re} classe
Alain **MONIER**
Trésorier CSFM (2)



Lt-colonel (H) J.-P. **PANOT**
Vice-président CNR - CFR -
OSS (1)



M^{me} Ghislaine
RICHARD-MEVEL



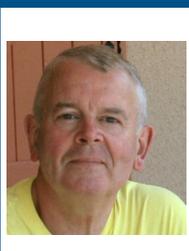
Commissaire Général
de division
Pierre **SERRA**



Général de brigade (2S)
Didier **SIMON**



Commandant Gérard
TEYSSIER
CNMSS (1)



Capitaine de Vaisseau
Gérard **GUILLAUME**



Bernard **AMBEC**

CSFM : Conseil Supérieur de la Fonction militaire
CFR : Confédération Française des Retraités
CNMSS : Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale
CNR : Confédération Nationale des Retraités
COMAC : Comité d'Action des Anciens Militaires et
Marins de Carrière
CPRM : Conseil Permanent des Retraités Militaires
CPS : Commission Prestations supplémentaires
OSS : Observatoire Séniors Société
SEMLH : Société d'Entraide de la Légion d'Honneur
2S : 2^e section - A : Air - G : Gendarmerie - M : Marine
- T : Terre

Les Brèves



Testament : quelle forme choisir ?

Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) Vous souhaitez faire votre testament et vous ne savez pas comment procéder. Doit-il forcément être manuscrit ? doit-on passer par un notaire ? Peut-on le faire par SMS ou mail ? Service-public.fr vous explique tout ! Il existe plusieurs façons d'établir un testament.

Le testament olographe

Si vous ne souhaitez pas faire appel à un notaire, vous pouvez rédiger seul votre testament. Pour qu'il soit valable, il doit être :

- Écrit en entier à la main (il ne doit jamais être tapé à l'ordinateur, même en partie) ;
- Daté précisément (indication du jour, du mois, et de l'année) ;
- Signé.

Vous pouvez demander conseil à un notaire afin de rédiger vos volontés sans contradiction avec la loi. Il pourra conserver le testament afin d'éviter qu'il soit détruit, détérioré ou jamais retrouvé après votre décès. Il l'inscrira au Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés (FCDDV) qui est consulté, lors du décès, par le notaire en charge de la succession. Attention : Un SMS n'a pas valeur de testament.. En effet, l'article 970 du Code civil prévoit que « *le testament olographe ne sera point valable s'il n'est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur. Il n'est assujéti à aucune autre forme* ».

Le testament authentique

Vous dictez vos volontés à un notaire en présence de deux témoins ou d'un autre notaire. Le testament est ensuite lu à voix haute par le notaire puis signé par vous et par les témoins ou l'autre notaire. Il est conservé par le notaire qui l'inscrira au FCDDV .

Le testament authentique est **obligatoire** si la personne :

- Ne sait pas écrire ou si elle n'est plus en état physique de le faire (personnes âgées ou handicapées, par exemple) ;
- Souhaite priver son conjoint survivant de son droit viager sur le logement ;
- Veut, par testament, reconnaître un enfant naturel ;
- Ne parle pas français ;
- Est muette mais peut écrire en français ;
- Ne sait ni lire ni écrire et est soit sourde soit muette.

Cette procédure permet de bénéficier de conseils juridiques qui peuvent éviter la rédaction de clauses illégales ou inapplicables et évite toute destruction ou perte du document.

Le testament mystique

Ce testament est écrit par vous-même ou un tiers. Si vous ne savez pas écrire, vous devez savoir lire. Il est présenté signé par vous et scellé à un notaire en présence de 2 témoins. Le notaire devra dresser un acte de suscription signé par vous, les témoins et lui-même. Cette forme de testament est très peu utilisée car la procédure est complexe.

Le testament international

Il peut être utilisé en France comme à l'international, quelle que soit votre nationalité. Il doit être daté et signé par vous, mais ne doit pas forcément être écrit de votre main. Il peut être rédigé dans n'importe quelle langue. Vous devez déclarer devant 2 témoins et une personne habilitée (en France, le notaire) que le document est votre testament et que vous en connaissez le contenu. Le notaire l'inscrit au FCDDV et établit une attestation justifiant que les obligations ont été accomplies.



CHANCELLERIE

Décret n° 2019-688 du 1er juillet 2019 relatif à la médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure

abroge et remplace le décret n° 75-150 du 13 mars 1975 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille des services militaires volontaires.

La médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure est destinée à récompenser la fidélité de l'engagement et les services accomplis :

- 1° Des volontaires servant dans la **réserve opérationnelle au titre d'un engagement** souscrit auprès de l'autorité militaire
- 2° Des réservistes civils de la police nationale
- 3° Des volontaires de la réserve citoyenne de défense et de sécurité
- 4° Des personnes admises dans la réserve citoyenne de la police nationale.

La médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure peut également récompenser :

- 1° Les personnes physiques qui, au sein d'un organisme public ou privé, ont favorisé l'engagement ainsi que l'accomplissement des missions des volontaires de la réserve opérationnelle ou des réservistes civils mentionnés au 2° du I du présent article ;
- 2° Les agents publics œuvrant au profit de la réserve opérationnelle et de la réserve civile de la police nationale.

Références : ce décret peut être consulté sur le site Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr>



Le chancelier de l'Anocr (Commissaire de 3^{ème} classe Christian BAYOL – chancelier@ancr.fr) est à votre disposition pour éventuellement vous aider dans vos démarches concernant les décorations officielles.



GROUPEMENT DE LA VIENNE

Réunion annuelle 2019 du groupement de la Vienne



Les adhérents du groupement de la Vienne ont tenu leur réunion annuelle, mercredi 27 mars 2019, dans les salons de « l'Atelier » à Poitiers. Avant de présider les travaux, le capitaine de vaisseau (h) Hugues Eudeline a accueilli le vice-amiral (2S) Michel Olhagaray, président national. Assisté du lieutenant-colonel Claude Verdier et du commandant Michel Baquier, il s'est adressé aux 43 adhérents, 10 conjoint(e)s venus participer aux travaux et les a invités à observer une minute de silence à la mémoire des 7 adhérents et conjoints décédés depuis la réunion de 2018.

Le président a également exprimé la solidarité du groupement envers les adhérents atteints dans leur santé ou touchés par le grand âge, avant de rappeler les objectifs de l'ANOCR : solidarité entre les adhérents, défense de leurs intérêts moraux, matériels et promotion de l'esprit de défense. Les visites aux adhérent(e)s âgés ou admis en EHPAD seront poursuivies, afin de rompre la solitude dans laquelle vivent certains d'entre eux.

Le président national est intervenu pour constater la relative stabilité de l'association, en dépit de la décroissance des effectifs. Si toutes les associations connaissent des difficultés identiques, l'assiduité des membres aux activités est satisfaisante. Il a également salué le dévouement des quelques adhérents, qui font fonctionner les groupements et assurent une gestion homogène, rappelant l'indépendance laissée à chaque groupement dans le choix de ses activités. Une évolution du contenu du bulletin est à attendre, à la suite du changement de rédacteur en chef.

Partie statutaire de la réunion

Le rapport d'activités de l'année 2018 dénombre 43 convives au déjeuner de cohésion du 30 janvier. 32 personnes ont suivi, le 22 mai, la conférence du général Elie sur Djibouti. Le 17 octobre, le professeur Bernard Pénisson a évoqué « *Jomini, le devin de Napoléon ?* » devant 41 personnes. Dans l'ensemble, la participation aux activités reste stable. La mutualisation de sorties avec d'autres associations militaires reste d'actualité.

Le 30 janvier 2019, le déjeuner de cohésion a rassemblé 47 convives. L'attention a été appelée sur l'assemblée générale de l'ANOCR, qui se tiendra les 26 et 27 juin au domaine de la Grande Garenne, à Neuvy sur Barandon (Cher), dans la propriété de la *Fédération André Maginot*. Parmi les activités de l'année en cours, citons également la conférence qu'a donnée, le 30 avril, le capitaine de vaisseau Eudeline sur « *Richelieu et la mer* », suivie d'un déjeuner. Sont également au programme de 2019 un café-conférence, le 27 juin et une conférence suivie d'un déjeuner, le 6 novembre.

En termes d'effectif et en dépit d'efforts pour recruter, le groupement ne compte plus que 116 adhérent(e)s. Si Mme Roch, veuve du colonel et le lieutenant-colonel Robert Chanet viennent de rejoindre nos rangs, la situation de baisse progressive se poursuit depuis 2008, année où le groupement comptait 175 adhérents. Ce déficit est dû pour partie à l'âge moyen élevé des membres et au faible attrait manifesté pour l'adhésion, par la plupart des officiers quittant le service actif.

Le comité de groupement se compose comme suit : le Capitaine de vaisseau (h.) Hugues Eudeline,



président, assure les relations avec les autorités civiles et militaires de la Vienne et représente le groupement dans les principales manifestations du département.

Le lieutenant-colonel (e.r.) Claude Verdier et le commandant (e.r.) Michel Baquier l'assistent en tant que secrétaire-trésorier et secrétaire. le colonel (e.r.) Lemaitre assure les relations avec la région et les formations de la gendarmerie. Mmes Danièle Jobert, Chantal Quiniou et Annick Fouquet animent la cellule d'action sociale et d'entraide. Le lieutenant-colonel (e.r.) Boutin et le commandant (e.r.) Bonnin sont également membres de ce comité. Le lieutenant-colonel (e.r.) Damoy souhaite être relevé dans sa fonction de chargé de communication. Il rend compte des principales activités, au travers d'articles destinés au bulletin de l'ANOCR. Il conviendrait également de trouver un successeur au commandant (e.r.) Fachaux, qui assure avec un grand dévouement la fonction de porte-drapeau. Les adhérents volontaires pour ces attributions sont recherchés, de préférence, à Poitiers ou dans sa proximité.

Réception des autorités militaires de la place de Poitiers

En l'absence des autorités civiles, tenues par le devoir de réserve, le vice-amiral Olhagaray a pris la parole devant le colonel commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et commandant le groupement de gendarmerie de la Vienne, le lieutenant-colonel, adjoint au délégué militaire départemental. Deux présidents d'associations (AOR et médaillés militaires) étaient également présents. Au cours de son propos, il s'est interrogé : « *Où va le pays et comment va-t-il sortir des contestations en cours ?* » *Comment l'ANOCR peut-elle exister face à ces problèmes ? Cela peut se faire en exprimant notre expérience, en nous engageant et en nous renseignant.*

L'Amiral a exprimé le soutien de l'ANOCR à la démocratie et souligné le rôle essentiel des élus. C'est en tant qu'adhérent et non en qualité d'adjoint au maire de Poitiers, que le général Petit a indiqué qu'il s'engage en ce sens auprès des instances communales et de Grand Poitiers.

En fin de matinée, M. Jean-Yves Mézerette, professeur de philosophie et vice-président de l'Institut Jacques Cartier, est intervenu sur le thème « *La volonté de puissance* ». Sa conférence, en tous points remarquable, a été particulièrement appréciée par l'auditoire. Un vin d'honneur a clôturé les travaux de la réunion annuelle du groupement, avant le déjeuner amical.





GROUPEMENT ANOCR DE VENDÉE

Réunion annuelle - Mardi 23 avril 2019

Le Lt-colonel (er) **Jean-Michel RUCHAUD**, pour sa dernière année de présidence, accueillait une quarantaine d'adhérents et des conjoints, ainsi que quelques invités. S'étaient joints, à cette réunion, les présidents des groupements du Maine et Loire, **le Général SIMON**, référend régional, et **le Lt-colonel HANNEBICQUE** de la Loire-Atlantique. Le nombre de participants était plus réduit qu'habituellement. Probablement, à cause de la date proche des vacances de Pâques et du long week-end qui suivait.

Les absents avaient, néanmoins, adressé leurs pouvoirs, réalisant le quorum et, autorisant la tenue de ce rassemblement. S'étaient également excusés, le Président du Conseil départemental et la Directrice de cabinet du préfet. Cette dernière était représentée par le Directeur de l'ONAC.

Situation particulière en ce jour, car le groupement avait l'honneur d'accueillir le président national de l'ANOCR, **le vice-amiral OLHAGARAY**. Avant de s'adresser à l'assemblée, il pouvait découvrir, sous forme d'un diaporama, le résumé des 12 années qui s'achèvent, passées par **le Lt-colonel RUCHAUD**, à la tête de ce groupement. Ce document vidéo retraçait l'essentiel des actions du président vendéen avec ses adhérents : les réunions départementales, les conférences, les visites d'entreprises et de sites historiques, avec les repas conviviaux, qui suivaient régulièrement ce type de manifestations.

Ces rassemblements et ces contacts avec les membres du groupement les plus en difficultés, il les regrettera, car ils représentaient pour lui, le prolongement d'une vie militaire, empreinte de cohésion et de solidarité, dans le respect fraternel des objectifs de notre association.

Suivait le déroulement ordinaire de la réunion : le rapport moral avec les bilans des effectifs et de la trésorerie. Puis, l'hommage aux camarades et épouses disparus depuis l'an passé, ponctué par le moment de recueillement, sans oublier la mémoire des militaires d'active tombés au champ d'honneur.



Ensuite, le Lt-colonel officialisait sa déclaration d'arrêter là, sa fonction de président. Il donnait une information semblable concernant son vice-président ayant également demandé sa démission.

Le Lt-colonel ROGUIN, âgé de 77 ans, était vice-président depuis 2013. Il cumulait aussi la présidence départementale des Troupes de marine depuis de nombreuses années. Sa succession est sollicitée pour ces deux associations. Ainsi, chacun pouvait comprendre le problème important qui se pose au groupement 85 en **l'absence de**

successeurs volontaires. Et pourtant, depuis plus de deux ans, l'intention de trouver des remplaçants était fréquemment rappelée, et des courriers personnels ou des échanges oraux avec des adhérents restaient vains.

En fin de séance, président national prenait la parole et s'adressait à l'assemblée, dans un premier temps, pour repréciser la démarche générale de l'ANOCR, son état actuel et ses objectifs. Puis abordant la difficulté du groupement vendéen, il encourageait les bonnes volontés pour que celui-ci continue de durer avec un pilote. Il incitait les adhérents à une réflexion positive et à s'engager davantage, tout en invoquant des pistes, comme une formule collégiale avec présidence tournante, plutôt qu'une mise en sommeil ou une gestion régionale durant un intérim. Lors de la rédaction de ces lignes aucune réponse favorable n'est encore trouvée, sans toutefois perdre espoir ! Avant le conclure cette matinée, de passer au verre de l'amitié et au repas, **le président OLHAGARAY** adressait ses chaleureux remerciements au **Lt/colonel JM RUCHAUD**, et lui remettait la médaille de l'association.





GROUPEMENT ANOCR DE FRANCHE-COMTÉ

Visite du 1^{er} Régiment d'Artillerie le 17 avril 2019 par le groupement de Franche-Comté.

S'inscrivant dans une volonté de maintien et de développement de la cohésion entre nos adhérents d'une part, et du renforcement des liens avec les structures militaires d'autre part, une délégation, forte d'une quinzaine de personnes, du Groupement Franche-Comté a visité le 1^{er} Régiment d'Artillerie, le 17 avril dernier. Compte-tenu de missions opérationnelles prenantes, notre visite était couplée avec celle de L'Association de Sous-officiers de réserve de Belfort (ASOR 90).

Disposant d'un cadre agréable et verdoyant, le Régiment, d'un effectif d'environ 800 personnels, est implanté à Bourogne à proximité de Belfort depuis 1997.

Accueillis en salle d'honneur autour d'une collation, le Colonel Lesueur, chef de corps du régiment a retracé l'histoire de son unité dont les origines remontent à 1671. En effet, la genèse de cette formation est une émanation directe de la volonté de Louis XIV de disposer de moyens d'artillerie individualisés. Depuis son origine le passé prestigieux de ce régiment se confond avec sa devise : « Royal d'abord, premier toujours ».

Ensuite, les missions actuelles du régiment nous ont été présentées par le Commandement en salle de cinéma. Celles-ci sont très diversifiées, opérationnelles avant tout, elles font aussi une large part à la formation des personnels sans oublier les relations avec l'environnement géographique local.

A l'issue, la présentation de matériels, dont le lance-roquette unique (LRU) pour lequel le régiment a l'expertise ainsi que le déploiement de moyens de détection acoustiques et numériques sur le théâtre d'opération (AG10 et radar Cobra) témoignent, que le régiment, comme par le passé est toujours complètement en phase avec sa devise. Après une photographie de groupe, les participants ont pu échanger de manière informelle et conviviale avec les autorités autour d'un apéritif suivi d'un repas. Un échange de cadeaux a clôturé cette manifestation riche et intéressante et a permis de remercier les autorités pour la qualité de leur accueil particulièrement chaleureux.



GROUPEMENT ANOCR DE LOIRE-ATLANTIQUE

Repas/galette du groupement de Loire-Atlantique



Les adhérents appréciant toujours autant la formule, c'est au lycée hôtelier d'Orvault que nous sommes retrouvés pour le traditionnel repas/galette des rois. Vingt-huit adhérents (soit 25% des effectifs) et 9 conjoints se sont donc retrouvés pour échanger leurs vœux pour la nouvelle année, recevoir ceux du président et partager un moment convivial après avoir respecté une minute de silence en mémoire de nos camarades disparus.

A l'issue, le président a profité de sa présence pour présenter la représentante du bureau pour le sous groupement ouest, l'OA2C Françoise Lacroix. Il a ensuite confirmé les rendez-vous informels bimestriels qui débiteront en mars. A voir l'excellente ambiance qui régnait à chaque table, il est manifeste que toutes et tous avaient plaisir à se retrouver, mais toute chose ayant une fin, après le traditionnelle photo de groupe, il a bien fallu prendre congé. Rendez-vous donc en mars au mess de la gendarmerie de Nantes ou de St Nazaire.



MORT DE DEUX COMMANDOS MARINE LORS D'UNE OPERATION DE LIBERATION D'OTAGES

Dans la nuit du 9 au 10 mai 2019, durant une mission qui a permis la libération de 4 otages au Burkina Faso, deux commandos Marine ont trouvé la mort. "Les MT Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncello, du commando Hubert, sont morts cette nuit au combat dans une opération de libération d'otages. J'admire leur courage, je partage la peine de leurs familles et de leurs proches." Amiral Christophe Prazuck, chef d'état-major de la Marine.



IN MEMORIAM Maitre Cédric de Pierrepont

Né en 1986, le maître de Pierrepont est entré dans la Marine nationale en 2004, au sein des équipages de la flotte. Il intègre en 2005 la spécialité de fusilier marin et se distingue en terminant premier sur quarante-sept de son cours de Brevet élémentaire.

Un an et demi plus tard, il réussit le stage commando. Il est ensuite affecté au commando de Penfentenyo où il est promu au grade de second-maître et obtient son brevet d'aptitude technique fusilier marin-commando. En août 2012, il réussit le cours de nageur de combat puis rallie le commando Hubert. Il y occupait les fonctions de chef de groupe commando depuis le 1er avril 2018. Le maître de Pierrepont était pacsé. Il cumulait 15 ans de service au cours desquels il a plusieurs fois été engagé sur des théâtres d'opérations en Méditerranée, au Levant et au Sahel ; théâtre sur lequel il était déployé depuis le 30 mars dernier. Il était titulaire de quatre citations (à l'ordre du régiment, de la brigade et de la divis-

-ion) avec attribution de la Croix de la Valeur Militaire et d'une citation à l'ordre de la Brigade avec attribution de la Médaille d'or de la Défense nationale. Il était en outre décoré entre autres de la Médaille d'or de la défense nationale « Nageur de combat – Missions d'opérations extérieures » et de la médaille d'Outre-mer avec agrafes Sahel et Liban.



IN MÉMORIAM

IN MEMORIAM Maître Alain Bertoncello



Le Maître Alain Bertoncello, né en 1991, est entré dans la Marine nationale en rejoignant l'école de maistrance le 14 février 2011.

Il choisit le 1^{er} mars 2012 la spécialité de fusilier marin et réussit le stage commando la même année.

Après 5 ans au commando Jaubert, il obtient le brevet de nageur de combat et rejoint le commando Hubert basé à Saint-Mandrier dans le Var, où il était affecté depuis juillet 2017.

Après son entrée au sein des commandos marine, le maître Bertoncello a participé à des missions de défense des intérêts maritimes français aux Seychelles (protection des thoniers) et à plusieurs opérations extérieures au Qatar, au Levant et au Sahel ; théâtre sur lequel il était engagé depuis le 30 mars dernier.

Le MT Bertoncello était pacsé. Il cumulait plus de 7 ans de service au sein de la Marine nationale.

Il était titulaire d'une citation à l'ordre du régiment avec attribution de la Médaille d'or de la Défense nationale et était décoré de la Médaille d'Outre-mer pour le Moyen-Orient ainsi que de la Médaille d'argent de la Défense nationale.



IN MEMORIAM première classe Erwan Potier

Le chasseur de première classe Erwan Potier du 501^e régiment de chars de combat de Mourmelon-le-Grand, dans la Marne, est décédé.

Agé de 23 ans et originaire de Senlis, il avait été blessé au sud du Liban en février 2018 dans un accident en véhicule blindé léger, alors qu'il était en opération au sein du contingent français de la FINUL (ONU) dans le Spanbatt.



Rapatrié et admis en service de réanimation à l'hôpital militaire de Percy, puis transféré dans un autre hôpital en juin 2018. Il a succombé à ses blessures le 21 mai dernier.

«Toujours volontaire, il a, au-delà de sa mission, participé à la vie de groupe et du peloton avec rigueur et spontanéité. Ses chefs comme ses pairs saluent en lui le soldat très professionnel, le camarade attachant et le frère d'armes fidèle».





06. Alpes-Maritimes. Mme **MEILLIER** Henriette 106 Ans, le 27 janvier 2017. Colonel **LARUE** Raymond, le 20 aout 2018.

22. Cotes d'Armor. Capitaine **WEYANT** Jean marie le 18 mai 2019

24. Dordogne. le colonel Jean **LE DELEY** le 17 mai 2019

25. Franche-Comté : Le Lt-colonel Paul **WALGER**, le 27 avril 2019. Mme Paulette **COUËTOUX**, veuve du colonel, le 3 juin 2019. Capitaine Jean **VEDUTELLI** , le 30 mai 2019.

30. Gard. Commandant Roland **GERENTES**, le 17 février 2019. Mme Bernadette **PACATTE**, Veuve de l'Enseigne de Vaisseau de 1ère Classe, le 16 avril 2019. Madame Jeanne **GUILHE**, épouse du Lieutenant-Colonel, le 2 mai 2019

31. Haute Garonne. Médecin en chef **BAQUE** Vincent, le 08 mars 2019. L'Ingénieur en chef 1e classe **BERNARDI** Jean, le 27 mai 2018. Colonel **CLARAC** Jean, le 01 fév. 2019. Mme **COPERE** Christiane Veuve de lieutenant colonel, le 03 janvier 2019. **DELFAU** Marcelle Veuve de commandant, le 26 mars 2018. Colonel **DELPON** Norbert, le 01 février 2019. **MONTAGNE** Renée Veuve de Colonel, le 19 juin 2018. Lieutenant colonel **THADOME** François, le 11 nov. 2018. Capitaine **VINSONNEAU** Jean, 08 mars 2016.

35. Ille-et-Vilaine - Madame Marie-Annick **LAURENT-RUAL**, veuve du chef d'escadron, le 30 novembre 2018. Le lieutenant-colonel Claude **CHAROT**, le 10 avril 2019. Le colonel Bernard **DE CARNÉ-CARNAVALET**, le 23 avril 2019. Le lieutenant-colonel Raymond **KERBAOL**, le 28 avril 2019. Le colobnel Bernard **ROBINET**, le 9 mai 2019. Le général Pierre **PORCHER**, le 16 mai 2019.

40/64. Basco/Landais. Madame Jacqueline **PRUVOST**, épouse du Colonel Remi **PRUVOST** (ancien trésorier du groupement ANOCR Basco Landais), le 14 juin 2019.

49. Maine et Loire : Colonel Henri **BOYOT** (ABC), le 16 mars 2019. Cne Olivier **ADAM** (Matériel), le 07 mai 2019. le colonel Pierre **GROS**, le 20 janvier 2019.

47. Lot et Garonne : Le Lieutenant-colonel Jean **BOURGEOIS**, le 25 janvier 2019

59 62 80. Groupement Nord Pas de Calais Somme. Cne **SADOWSKI** Jean. Médecin Général **THERON** Marc, le 07 décembre 2017. Lcl **VANENGELANDT** Jean, 02 déc. 2018.

73. Savoie : Madame **COMBET-CURT** Emilienne, veuve du Capitaine, le 21 mai 2019. Commandant Michel **BONNIN** le 8 Juin 2019

77. Seine et Marne : Commandant Pierre **SCHAUD** le 17 avril 2019

85. Vendée. Colonel Commissaire René **LIEBERT**, le 17 déc. 2018. Capitaine Gilles **CLERGEAUD**, le 28 fév. 2019. Capitaine Roger **GIUDICI**, le 15 mars 2019.





Souvenons nous ...

Dans la nuit du 24 au 25 juin 1950, à 4h du matin, 600 000 soldats nord-coréens franchissent la ligne de démarcation du 38e parallèle qui sépare leur État, sous gouvernement communiste, de la Corée du Sud, sous régime pro-occidental. Trois jours plus tard, Séoul, la capitale de la Corée du Sud, est prise par les communistes.

Le jour-même de l'attaque, le président américain Harry Truman saisit l'Organisation des Nations unies (ONU). Le conseil de sécurité, dont la France est membre permanent, condamne l'agression et annonce la mise en place d'une force internationale pour rétablir la paix dans la région. Un corps expéditionnaire américain sous les ordres du général Douglas Macarthur débarque en Corée. Il lance la contre-offensive le 15 septembre et reprend Séoul le 2 octobre. Il repousse les envahisseurs vers le nord, franchit le 38e parallèle et atteint en un mois la frontière avec la Chine.



Le 25 août 1950, l'armée française étant déjà lourdement engagée en Indochine, le gouvernement français décide de créer en septembre un bataillon dont le rôle est d'affirmer la présence française aux côtés des autres nations engagées. Composé uniquement de volontaires de tous services, avec à leur tête le Général Monclar, ces 39 officiers, 172 sous-officiers et 800 soldats ayant tous participé à la seconde guerre mondiale ou à la guerre d'Indochine, débarquent en Corée en novembre 1950. Le bataillon comprend trois compagnies de combat, une compagnie de renfort et une compagnie de siège. Il est affecté au 23^{ème} régiment d'infanterie de la 2^{ème} division de la 8^{ème} armée US. Il comprendra aussi une compagnie de soldats coréens.

Trois bataillons vont se succéder de novembre 1950 à novembre 1953, date du retrait des troupes françaises de Corée.

La campagne de Corée, bien que méconnue au regard de celle d'Indochine, est une guerre particulièrement violente qui entraînera de lourdes pertes. Pour le contingent français la campagne de Corée est divisée en deux phases : - une guerre de mouvement de décembre 1950 à décembre 1951 - une guerre de position de janvier 1952 à juillet 1953. Pendant ces deux phases, le bataillon est envoyé constamment en première ligne, faisant preuve de courage et de ténacité, et remporte plusieurs victoires contre les troupes chinoises et nord-coréennes : Twin-Tunnels, Chipyong-Ni, côte 1037, Crèvecœur, T-Bone ou encore Arrow Head...

Dans cette campagne, le Bataillon français de l'ONU a reçu 4 citations à l'ordre de l'armée française, 3 citations présidentielles américaines, 2 citations présidentielles de la République de Corée, 1 898 citations individuelles au titre de la Croix de Guerre TOE.

Dans cette guerre méconnue, 280 volontaires sont tués au combat (dont 17 Coréens), 7 ont disparu, 12 ont été faits prisonniers et 1 350 ont été blessés.



(La rédaction)



MOTION 2019

1 - Dans un contexte de tensions internationales et de conflits périphériques qui nous préoccupent avec pour conséquences sur notre sol des menaces et des actions terroristes, c'est depuis la fin de l'année dernière la cohésion sociale, socle de tout Etat, qui paraît entamée comme le montrent les manifestations à répétition.

L'ANOCR dans ce contexte, renouvelle son soutien et son appui aux armées (Terre -Air - Mer et Gendarmerie) et aux services de soutien qui se trouvent fortement impliqués quotidiennement pour contenir les extrémismes et nous protéger du terrorisme.

2 - Les élections européennes doivent aboutir à un renforcement des institutions dédiées à la Défense et à la sécurité de l'Union. Ceci implique aussi la transformation de la sous-commission de défense en Commission à part entière. Le renforcement très sensible des moyens affectés à FRONTEX nous satisfait, sous réserve que soient appliquées de nouvelles dispositions juridiques plus efficaces.

L'ANOCR sera attentive aux actions conduites dans ce sens par nos députés récemment élus au Parlement Européen.

3 - Nous serons vigilants afin que le collectif budgétaire respecte la loi de programmation militaire au titre de 2019 et pour que le budget 2020 soit conforme aux prévisions. Ceci permettra à nos forces d'être bien équipées, pour remplir leurs missions avec efficacité.

L'ANOCR veillera à ce que l'exécutif tienne les engagements pris par le Chef des Armées.

4 - La nouvelle politique de rémunération et la réforme des retraites des personnels militaires feront l'objet d'une attention très particulière. Nous sommes conscients que cette réforme va engager durablement l'avenir de générations de militaires.

Ce point est au centre de la préoccupation de l'ANOCR qui travaillera, dans la mesure du possible, avec d'autres associations qui ont les mêmes objectifs afin d'assurer aux plus jeunes un avenir correspondant aux sacrifices qu'ils auront consentis.



L'assurance d'un esprit de famille



la France
Mutualiste

**Au service de la France hier,
vous y avez droit aujourd'hui !**



Documentation à caractère publicitaire - Crédit photo : © Légion Étrangère

RMC

Retraite Mutualiste du Combattant

**et découvrez la
gamme complète
d'assurances
du groupe
La France
Mutualiste**

**ÉPARGNE
RETRAITE**

**AUTO*
HABITATION*
SANTÉ***

**EMPRUNTEUR*
PRÉVOYANCE***

* Offre proposée par Média Courtage, Société du groupe La France Mutualiste, Courtier en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 10 058 534 vérifiable sur www.oriass.fr (RCS 524 259 975 BREST) - SIRET n° 524 259 975 00026, Rue Jean Fourastié - CS 80003 - 29480 Le Relecq Kerhuon.

Contactez votre conseillère mutualiste

Nadia MASSAÏD - 06 31 33 23 42

n.massaid@la-france-mutualiste.fr



www.lafrancemutualiste.fr

La France Mutualiste - Tour Pacific, 11-13 cours Valmy 92977 Paris La Défense Cedex - Tél. 01 40 53 78 00 (prix d'un appel local)

LA FRANCE MUTUALISTE - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.